



PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

28 février 2022

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 20

Votes : 28

Présents : Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Patrick LAMBERT, Malika VIVIN, Éric BARRAT, Sandrine NEGRE, Thierry BAZZALI, Frank SULTAN, Cindy GAUVIN, Lucas GILLY, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA.

Excusés avec pouvoir :

Madame Marie-Aude PEZERIL a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET,
Monsieur Julien DETREZ a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI,
Madame Marie-Paule DELLAROVERE a donné procuration à Madame Mireille GOYET,
Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM,
Monsieur Frédéric SABATIER a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO,
Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Mme Christelle PAKULIC,
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT,
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET,

Absents :

Madame Claudine DE RIVAS

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM

ORDRE DU JOUR

Avant tout, dans un contexte marqué par des tensions internationales gravissimes, je vais vous demander non pas de faire une minute de silence, mais simplement de méditer collectivement et au-delà de cette assemblée l'ensemble des Saintmitréens sur la chance que nous avons de vivre en démocratie dans un pays libre, et manifester simplement notre attachement collectif à cette liberté, au-delà des frontières de notre pays.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Catherine STEKELOROM a été désignée secrétaire de séance.

Décisions du Maire

Madame Aliphat

Oui bonsoir. Sur la décision 2022-003, vous avez reconduit une convention avec Isis. Est-ce qu'on aurait pu avoir un petit peu la répartition des quatre types de prestations sur 2021 en heures et en montant, pas forcément aujourd'hui. Est-ce que vous pourrez nous les transmettre ?

Monsieur le Maire

Donc les quatre types de prestations ?

Madame Aliphat

Oui, parce que voilà, il y a des répartitions différentes. Si c'est possible ?

Monsieur le Maire

Oui, sans problème.

Madame Aliphat

Ensuite, nous avons une question sur la 2022. 18, concernant la désignation d'un avocat pour représenter la commune dans l'affaire préfet des Bouches-du-Rhône contre commune de Saint mitre les remparts. Donc, on voulait savoir pourquoi le préfet attaque le permis. Pourquoi vous êtes allés à l'encontre a priori d'une décision sur laquelle il avait donné un avis défavorable, et comment le justifiez-vous ?

Monsieur le Maire

Alors, pour donner un tout petit peu de contexte à ceux qui ne connaissent pas le sujet, on a donc simplement, sur une zone agricole, un projet de hangar agricole. Et on a une commission que suit le préfet formellement, qui estime qu'il n'y a pas de caractère agricole. Et on estime qu'ils commettent une erreur d'appréciation, et donc nous décidons sur ces situations, et bien d'interpeller le préfet sur la façon dont aujourd'hui ces commissions fonctionnent, et donc sur la base d'une erreur d'appréciation manifeste, et bien nous décidons de maintenir le permis, et en l'occurrence d'engager un débat avec l'État sur ce fonctionnement. C'est un peu emblématique finalement des difficultés qu'on a aujourd'hui dans nos communes, et bien au-delà de Saint mitre, à faire vivre ces zones agricoles, et à ne pas les laisser abandonnées, et je suis persuadé qu'on devra à terme, faire évoluer. Alors, soit il faut faire évoluer la loi, soit il faut faire évoluer la façon dont on apprécie au sein des commissions effectivement la dimension agricole de ces projets. Je défends la pluriactivité. Aujourd'hui on sait combien il est difficile pour des agriculteurs de vivre de leur exploitation. Si nous ne sommes pas en capacité, partout en France, à défendre une pluriactivité lorsqu'il y a une activité

agricole réelle, j'insiste sur ce point qui est important, et je pense qu'il y a une position aujourd'hui qui est très conservatrice de la part de ces commissions et de l'État parce qu'ils ont été échaudés par des projets qui finalement finissaient par dénaturer, parce qu'on trahissait le caractère réellement agricole, et on n'en a de tristes exemples, y compris à Saint mitre. Par contre quand on a, quand l'autorité en l'occurrence le maire, constate la réalité du caractère agricole, et qu'il estime qu'il faut aller défendre ses dossiers, je trouve dommage que le maire ne soit pas systématiquement consulté, et auditionné par le CDPENAF. (Alors CDPENAF, c'est une commission où on a beaucoup de représentants, mais qui ne viennent pas sur le terrain. Et je le déplore. Voilà pourquoi on a pris la décision, sur ce permis un peu symbolique finalement, d'interpeller le préfet sur la façon dont cela fonctionnait.

Madame Aliphath

Oui, du coup vous avez répondu un peu à la question, c'était bien la CDPENAF qui a émis un avis favorable que le préfet a suivi

Monsieur le Maire

Tout à fait

Madame Aliphath

Voilà, c'était ce que je, j'ai pas compris

Monsieur le Maire

Non, voilà. Et on avait un accord, enfin on avait un avis favorable, par exemple de la commission paysages

Madame Aliphath

Oui

Monsieur le Maire

Alors c'est classique, parce que

Madame Aliphath

oui c'est le BNPS qui a donné un avis favorable et la CDPENAF a donné un avis défavorable

Monsieur le Maire

Exactement

Madame Aliphath

Oui c'est ce qui se passe assez régulièrement. D'accord

Monsieur le Maire

C'est fréquent.

Madame Aliphath

Ensuite, juste une petite question sur la 2022. 19, on voit qu'il y a encore un contentieux, mais cette fois-ci c'est un administré qui attaque une décision. On aurait voulu un peu comme pour Isis, avoir un

peu le bilan aussi des contentieux que vous avez d'un point de vue urbanisme sur l'ensemble de la commune. Si c'est possible aussi. Pas forcément maintenant, mais pour une prochaine fois.

Monsieur le Maire

Quand vous dites un bilan, c'est une fois que les affaires sont jugées

Madame Aliphat

Non, savoir quels sont les contentieux en cours, ceux qui sont en cours simplement.

Monsieur le Maire

D'accord, parce que, comme vous le voyez classiquement à chaque fois que l'on désigne un avocat, cela fait l'objet d'une décision, dont vous avez connaissance

Madame Aliphat

Non mais c'était pour avoir un peu le bilan, savoir où on en était. Voilà. C'est tout

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 décembre 2021

Le Conseil municipal, à la majorité avec 27 voix POUR et 1 Abstention (Denis BARROERO).

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 13 décembre 2021

Délibération n° 2022-01 : Institutionnel – Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire

Vous avez pu constater, à la lecture de ce projet, que Madame Évelyne Guillermet qui a repris une activité professionnelle, nous a indiqué ne plus pouvoir continuer à assumer en même temps sa charge de conseiller municipal. Elle nous a présenté sa démission que nous avons évidemment acceptée. Et nous avons ce soir le plaisir forcément de voir devenir conseillère municipale de la ville de Saint Mitre, Madame Maria Madalena Farina Mendès Da Silva, et nous sommes très heureux de l'accueillir parmi nous.

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, à la majorité, avec 26 voix POUR, et 2 abstentions (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Bernadette BONZOM).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-4,

Vu le Code électoral, notamment l'article 270,

Vu le courrier de Monsieur le Maire en date du 7 février 2022 constatant la démission de Madame Evelyne GUILLERMET née RICHAUD

Vu le courrier du Maire en date du 7 février 2022 informant le Préfet de la démission de Madame GUILLERMET,

Considérant que Madame Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA suivante la liste du groupe « Saint Mitre en vie » a fait connaître son accord pour intégrer le conseil municipal.

PREND ACTE de la démission de Madame GUILLERMET née RICHAUD Evelyne et de l'installation de Madame Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA en qualité de conseillère municipale ;

MODIFIE le tableau du conseil municipal, joint en annexe.

Délibération n° 2022- 02 : Institutionnel – Modification des délibérations n° 2020-12 et 2020-54 relatives aux indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux

Monsieur le Maire

Très classiquement, en deuxième délibération nous avons forcément une modification des délibérations prises en début de mandat relative aux indemnités de fonction du maire des adjoints et des conseillers municipaux, et vous avez également en annexe de cette délibération le tableau récapitulatif des indemnités de fonction allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux, et aux différentes fonctions qui leur sont allouées en la matière. Et nous avons trois modifications, avec Cindy Gauvin qui prend la délégation en charge de la santé, Lucas qui prend la délégation en charge de l'animation jeunesse, et Madeleine qui prend la délégation en charge des seniors.

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, à la majorité, avec 23 voix POUR, et 5 abstentions (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Bernadette BONZOM).

CONFIRME la répartition de l'enveloppe indemnitaire globale arrêté par délibération n° 2020-12 rappelée ci-dessus ;

MODIFIE le tableau récapitulatif des indemnités sans majoration aux membres du Conseil municipal annexé-à la délibération n°2021-54 comme proposé dans l'annexe jointe à la présente délibération ;

PRECISE que les arrêtés de délégation des trois conseillers municipaux délégués seront modifiés en ce sens

Délibération n° 2022- 03 : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)– Remplacement d'un membre démissionnaire

Monsieur le Maire

Madame Guillermet siégeait au sein du CCAS, et cette délibération porte simplement, prend acte du fait que Madame Pézeril qui était sur la liste que nous avons présentée avec la majorité, et non élue compte tenu du nombre de voix obtenues, et bien remonte automatiquement pour siéger en lieu et place de Madame Évelyne Guillermet au sein du CCAS. Très classique.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil municipal, à la majorité, avec 23 voix POUR et 5 Abstentions (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Bernadette BONZOM).

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui précise que le Conseil d'administration du CCAS comprend des membres élus en son sein par le conseil municipal et, en nombre égal, des membres nommés par le maire ;

Vu l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui précise la procédure de remplacement des administrateurs élus démissionnaires ;

Vu le courrier reçu le 13 janvier 2022 par lequel Madame Evelyne GUILLERMET née RICHAUD fait part de sa démission de ses fonctions de conseillère municipale,

Vu le courrier de Monsieur le Maire en date du 7 février 2022 constatant la démission de Madame Evelyne GUILLERMET née RICHAUD

Vu le courrier du Maire en date du 7 février 2022 informant le Préfet de la démission de Madame GUILLERMET,

DESIGNE Madame Marie-Aude PEZERIL comme représentant de la Ville au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale en remplacement de Madame Evelyne GUILLERMET née RICHAUD, démissionnaire.

MODIFIE la liste des représentants des membres du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS comme suit :

- Madame Catherine STEKELOROM
- Monsieur Lucas GILLY
- Madame Mireille GOYET
- Madame Marie-Aude PEZERIL
- Madame Claudine DE RIVAS

PRECISE que ce Conseil d'Administration est constitué pour la durée du mandat.

Délibération n° 2022- 04 : Finances - Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022

Monsieur le Maire

D'abord je tiens à souligner le travail de qualité réalisé par les services comme par les élus, pour classiquement tout le mois de janvier et bien en amont pour les services financiers en particulier, à travers des conférences budgétaires, travailler à l'élaboration de notre budget municipal. J'en profite pour indiquer que cette année, les contraintes budgétaires fortes nous ont conduit à travailler en demandant aux services municipaux de nous présenter des budgets en diminution de 10 % en fonctionnement, de manière à conserver nos marges de manœuvre, et à anticiper au mieux sur l'avenir. Tout à l'heure on parlait des tensions internationales, on avait déjà des annonces importantes en matière d'inflation des prix d'électricité, et on sait que c'est une question qui va devenir encore plus cruciale et tendue, dès cette année. Donc, on s'attend à devoir éventuellement ajuster en cours d'année, alors on est sur un rapport d'orientation budgétaire, il n'y aura pas de vote formel, mais un débat. On verra plus en détail et au moment du vote du budget primitif et puis au courant de l'année, comment on est amené à faire évoluer notre budget et nos engagements financiers. Alors je ne vais évidemment pas tout lire en détail parce que ce serait fastidieux, je vais néanmoins rappeler les grands éléments qui retracent finalement ce document.

D'abord, la volonté municipale de refuser toute augmentation des impôts. Et nous y sommes engagés, nous nous y tenons. Par ailleurs, la volonté de maîtriser l'autofinancement afin d'accroître la capacité d'investissement, et donc là, on poursuit le travail de rationalisation des dépenses pour conserver et augmenter notre autofinancement. Nous affichons également une gestion raisonnée de l'emprunt, qui tient compte à la fois des moyens humains, et de la capacité financière des services à porter les différents projets que nous sommes engagés à réaliser. Et puis, enfin, nous sommes engagés sur une mobilisation des recettes de la part de nos partenaires institutionnels, très classiquement, le conseil départemental, la région, et tous ceux qui peuvent contribuer à nous aider à diminuer la charge que représente pour nous les investissements à venir et dont nous ne pourrions pas réaliser sans leur concours. Donc, l'année 2021 a été encore marquée par les effets de la crise, et elle ne nous fait pas perdre de vue que maintenir des dépenses de fonctionnement raisonnables est un gage de la qualité des services publics que nous nous devons d'assurer auprès de la population afin de poursuivre les projets d'investissement à la hauteur de la commune. Donc une fois encore, qu'il s'agisse des services publics gérés directement par la commune, ou par des partenaires comme la Métropole par exemple, pour l'épineuse question des ordures ménagères. L'année 2022 sera l'occasion de voir réalisés enfin la maison de la jeunesse et le parking du don du sang, projets structurants et essentiels que nous avons redimensionnés pour qu'ils correspondent au mieux aux besoins de la population. Ce sera

également l'année où nous allons préparer les projets pour l'élaboration du futur CDDA, la reprise des réunions de quartier enfin, et autres réunions publiques doit par ailleurs nous permettre de renforcer la concertation sur les aménagements à venir, durant les prochaines années. La requalification de la place neuve, le stationnement, dans les rues de la Lézardière et Frédéric mistral, l'amélioration du plan de circulation en centre village, ou encore dans le cadre des réunions publiques, la présentation évidemment du futur Château d'eau, du plan adressage (avec les noms de voies, les numérotations), un plan bancs publics qui manquent toujours à notre paysage municipal, et je tiens simplement, ce que j'indiquais en conclusion de ce rapport d'orientation, à indiquer que, c'est une vision claire, et par une vision claire une anticipation administrative et financière pluriannuelle que nous sommes résolument engagés à conduire les affaires de la commune. Voilà pour une présentation que j'ai voulu succincte, même si je m'attends forcément à ce qu'on rentre un petit peu dans les détails, si vous avez des remarques, des questions sur ce rapport.

Madame Aliphath

Oui Monsieur le maire, en fait on a découpé un petit peu les remarques en neuf grands thèmes. Est-ce que vous voulez qu'on les aborde un par un, ou je vous pose l'ensemble des séries de questions ? Qu'est-ce que vous préférez ? C'est dans l'ordre du rob.

Monsieur le Maire

Neuf grands thèmes, ça veut dire plusieurs questions par thèmes ?

Madame Aliphath

Oui, quelques-unes, oui. On a pris les grandes thématiques, et on ne vous pose des questions générales.

Monsieur le Maire

Donc je pense qu'il est plus utile qu'on essaye d'aborder les unes après les autres, c'est-à-dire une première série de questions, on y répond, une deuxième etc

Madame Aliphath

Pas de problème.

Alors, sur le premier sujet que l'on veut aborder, alors c'est plus une remarque, donc ça n'amènera pas forcément une question très précise. Vous avez donc un peu repris le redémarrage économique national. En revanche, on n'est pas sûr de l'impact direct sur la commune aujourd'hui. Il nous semble en tout cas dans le début de votre rob, que vous comptez sur on dira des prévisions un petit peu optimistes, par rapport à ce redémarrage, or il semble pas que la commune soit impactée rapidement, et de manière pragmatique dans les mois qui viennent, même dans l'année qui vient. C'est un peu le décalage de votre première partie où vous amenez les choses sur Saint Mitre. Donc, ça, c'est une première remarque qui nous surprend. Et qui correspond à ce que vous venez de nous dire dans la présentation.

Monsieur le Maire

Alors, je vais, même si ça n'appelait pas forcément de réponse, je vais quand même répondre. Vous n'êtes pas sans savoir qu'effectivement, on a eu récemment une accélération d'un contexte international compliqué, donc le rapport a été élaboré et envoyé avant le déclenchement des opérations en Ukraine, qui nous crée de vraies tensions supplémentaires par rapport à d'autres qu'on avait déjà en tête. Donc il y a eu peut-être amplification, par contre, on avait sur les exercices précédents, la commune avait engagé d'abord, on avait une situation sanitaire qui nous avait conduit bien souvent à fermer des services municipaux, ce qui représente d'un côté des coûts pour la commune non compensés puisque nous n'avions plus de rentrée d'argent sur un certain nombre de services, je pense en particulier à tout ce qui peut être les crèches, où on paye nous, l'ensemble de notre personnel alors que les parents ne payent plus puisque les enfants ne nous sont plus confiés. Il y avait aussi les efforts qui avaient été faits en faveur de l'ensemble des établissements qui sont amenés

théoriquement à payer des droits de place, et donc là encore, il y a un certain nombre d'efforts municipaux économiques. Alors on va me dire, parfois, c'est modeste mais les petits ruisseaux font les grandes rivières. Donc qui ne seront pas reconduits sur l'avenir dans la mesure où nous n'avons plus les situations sanitaires de confinement que l'on a pu connaître en 2020, et les tensions importantes en matière sanitaire encore une fois en 2021. Sur ce plan-là, ça semble aller vers un mieux. Je reste prudent dans ce que je vous dis, mais ça semble aller vers un mieux. Et donc, d'un côté, le redémarrage, j'espère qu'il va avoir lieu, une fois encore parce qu'on a eu des entreprises qui ont été lourdement impactées, alors maintenant l'effet sur les finances publiques, et bien une fois encore, on avait eu des dégagements sur la TLPE, qui représente une rentrée d'argent important pour la commune, non négligeable. Donc, voilà, sur le plan économique, c'est contrasté, parce qu'on a d'un côté un redémarrage, qu'on avait espéré effectivement important, en l'occurrence on a eu une chute importante du PIB durant l'année 2020, on a eu un redémarrage important en 2021. Et, une fois encore, on a des entreprises, dont on constate qu'elles ont un dynamisme réel, elles nous accompagnent dans les projets municipaux, sur le cas de la navette municipale par exemple qu'on vient de lancer, on a un certain nombre d'ouvertures de commerce, qu'on a pu constater dans le village. Et avec des projets qui arrivent encore, également sur la Zac des étangs, où on a des bonnes nouvelles qui devraient bientôt être rendues publiques, donc une fois encore, on a une situation contrastée, et on n'a pas une vision optimiste en termes de redémarrage, on a une vision équilibrée, complexe, face à une situation complexe.

Madame Aliphat

Je ne faisais pas du tout allusion au conflit en Ukraine, c'était plus l'impact d'un redémarrage économique national. J'ai bien compris que vous aviez fait le rob avant cet incident, donc on l'a quand même pris en compte, c'était simplement par rapport à l'impact direct sur la commune, notamment par rapport à l'effet taxe d'habitation et tout ça, mais ça, j'y reviendrai plus tard. Donc c'était pas tout à fait ce que je voulais, en tout cas c'était pas la remarque, la réponse que j'attendais. Je peux passer à la deuxième question ?

Alors, sur l'épargne, vous nous avez indiqué qu'il semblait que le mode de calcul, que votre mode de calcul est différent de celui que nous utilisons, sachant que vous avez utilisé les mêmes définitions que les nôtres, donc on voudrait savoir comment vous les calculez, puisque vous dites que c'est pas les mêmes que les nôtres, donc quelle est la différence sur les trois épargnes ?

Monsieur le Maire

Alors, là, pour le coup, je regrette que l'adjoite aux finances ne soit pas là, parce qu'elle serait rentrée davantage dans les détails que moi. Il y a eu manifestement une erreur dans la façon dont les choses ont été calculées. Donc un ajustement, mais on vous donnera davantage de détails par écrit, et là c'est sans problème, mais une fois encore l'absence de l'adjoite aux finances sur ce point précis technique va nous conduire à vous répondre après ce conseil municipal.

Madame Aliphat

Oui parce qu'on est assez surpris puisque c'était quelque chose qu'on avait longuement discuté avec le trésorier, c'est des choses qu'on avait vues et revues sur ce domaine-là puisque avant le trésorier, le dernier que nous avons connu n'était pas tellement conseiller, mais celui d'avant l'était particulièrement. Et justement il avait bien validé cette façon d'aborder l'épargne. J'en profite pour dire que Madame Quagliata est présente parce qu'on attendait vraiment cette réponse puisqu'à priori c'était vraiment une méthode qui avait été validée par le trésorier principal. Donc c'est pour ça qu'on est surpris de cette remarque-là, et en ayant les chiffres bruts comme vous les avez, on n'a pas réussi à comprendre quel était le mécanisme, puisque forcément nous n'avons pas les données. Alors, on les aura peut-être quand on aura le compte administratif, et le vote du compte administratif et du budget, mais si on peut avoir les précisions ce sera bien mieux.

Monsieur le Maire

Oui, c'est sans problème. On a évidemment travaillé nous aussi avec nos interlocuteurs et d'ailleurs c'est eux, c'est avec eux qu'on a réalisé un audit de la situation financière de la commune en début de mandat, comme on l'avait indiqué. Donc, c'est l'occasion parfois de revoir, et d'avoir des lettres

d'observations parfois de la part de nos interlocuteurs, et on rectifie on ajuste, on verra d'ailleurs il y a des problèmes municipaux suivants qui sont directement liés à ça.

Madame Aliphat

Oui, donc j'ai vu, bon.

Ensuite, troisième sujet, c'est plus une question concernant la dette. Alors on a un petit peu de mal à comprendre votre position sur la dette, parce qu'en fait vous reprenez un diagramme, enfin le diagramme que vous présentez, il démarre en 2022 et il finit en 2036, donc presque 15 ans d'évolution de la dette, donc c'est le diagramme qui est page 7. Et du coup, c'est difficile de voir l'évolution, parce que la dette c'est toujours quelque chose qui correspond à un emprunt qui a eu lieu il y a un certain nombre d'années, donc c'est intéressant de voir, c'est justement au moment où il y a une montée de la dette par un emprunt, quelle est la décroissance, comment elle est faite au fur et à mesure. Et comme il y avait eu un emprunt qui avait été fait en 2020 je crois d'un million, en démarrant en 2022, en allant jusqu'en 2035, on ne comprend pas tellement l'intérêt de cette présentation, puisque la dette c'est vraiment cette transition entre l'emprunt qui a été fait il y a quelques années, sa décroissance, mais sur une période assez courte. Et, pourquoi aller jusqu'à 2035, j'imagine que d'ici là, vous emprunterez sûrement, il me semble. C'est ce qu'on ne comprend pas sur la dette.

Monsieur le Maire

Bien, écoutez, en fait, moi j'ai du mal à comprendre votre remarque parce qu'en fait le diagramme nous présente justement une vision globale de la dette, une vision exhaustive.

Madame Aliphat

Oui mais à 2022. La dette, elle est intéressante à partir du moment où il y a eu de l'emprunt important qui a fait augmenter la dette et sa décroissance. Là, on démarre 2022, donc on ne sait pas ce qui s'est passé avant, il aurait fallu remonter au moins 3, 4 ans avant pour savoir comment elle évolue, il y a eu un emprunt d'un million en 2020 donc il y a forcément une remontée, cette décroissance, et du coup on ne comprend pas, donc ça veut dire que jusqu'à 2035 vous ne comptez pas faire d'emprunt ? Ça me paraît bizarre, je ne vois pas votre objectif là

Monsieur le Maire

Bien en fait, l'objectif, c'est de constater aujourd'hui sur quelles perspectives on se situe, alors j'entends votre remarque sur le fait que vous auriez aimé qu'on mette les années d'avant parce que cela vous aurait permis, je ne sais pas, de comparer. Mais, là aujourd'hui, la perspective, elle est claire, c'est-à-dire que on voit qu'on est sur une capacité de remboursement à l'horizon 2035, 2036, et donc on a une vision globale sur le niveau d'endettement, et la longueur d'endettement de la commune. Je ne vois pas ce que ça aurait pu apporter de plus, finalement, d'avoir les éléments que vous réclamez. On peut les rajouter. On les a, donc on peut retracer autant de temps en arrière que vous souhaitez, mais là, pour la population, pour vous aussi, c'est une façon de présenter clairement, lisiblement, la perspective de remboursement de nos annuités et d'extinction de la dette. Évidemment, que dans les années à venir, il y a des chances que pour des projets structurants, qui le justifient, on puisse recourir de nouveau à l'emprunt, mais en tout cas, voilà aujourd'hui quelle est la structure de remboursement de nos annuités.

Madame Aliphat

Bon, alors suivante, question suivante concernant les recettes. Donc vous allez bénéficier d'une hausse exceptionnelle de 10 % des impôts et taxes, supérieure même à vos prévisions de budget 2021. En revanche, par un jeu, alors vous allez peut-être me dire encore que Madame Pézeril aurait pu répondre à cette question, le problème, c'est que dans votre présentation, étant donné que la compensation donc qui a été faite par les services de l'État, a été réajustée entre le chapitre 73 et 74, on a du mal à comprendre puisque dans vos présentations, vous avez une espèce, pas de contradiction. Mais, on n'arrive pas à savoir qu'est-ce qui a été basculé au chapitre 73, et au 74 ? Parce que vous le dites dans deux phrases différentes, une hausse des recettes perçues au titre des

produits et des services de l'ordre de 12 %, non c'est pas ça... voilà « l'augmentation du chapitre taxe foncière et taxe d'habitation correspond au reclassement de compte de la compensation [...] dans un autre compte ». Et ensuite, vous dites que les dotations et participations accusent quant à elles une diminution de 2.33 essentiellement dues à la baisse de la DGF, et au reclassement de la compensation. Donc, on a à la fois une hausse, vous annoncez une hausse de taxe foncière liée à ce reclassement de compte, et à la fois une baisse de 2.33. Donc, j'imagine que c'est un jeu d'écriture, mais du coup on a du mal à savoir comment s'est faite cette répartition. En fait, l'idée, c'est de savoir, puisque c'était une année charnière dans lequel le taux d'imposition enfin de la taxe d'habitation et de la compensation va être fixé, ce qu'on aurait voulu savoir, puisque là on est à cheval entre deux chapitres, quel est-il par rapport à l'année précédente, est-ce qu'on a bénéficié d'un taux un peu majoré dont on bénéficiera pendant des années ou est-ce que par contre, ça a été plutôt en dessous. Et ça, on ne peut pas le savoir avec ces deux remarques. Donc c'est assez important comme question.

Monsieur le Maire

Pour le coup, effectivement, on va profiter du prochain conseil municipal avec la présentation détaillée du budget prévisionnel et du compte administratif pour revenir en détail sur cette question. Et, entre nous, on mesure bien la difficulté dans ces évolutions de périmètre de compétence, ces évolutions de calcul de présentation du budget, combien il est difficile d'une année sur l'autre de réussir à avoir une lisibilité. Donc, c'est pour ça, qu'on choisit parfois, comme sur le diagramme précédent, le long terme pour essayer d'apporter le maximum d'informations, mais c'est vrai que comparer d'une année sur l'autre, avec toutes ces évolutions, n'est jamais évident parce qu'il faut sans arrêt pondérer notre analyse de ces évolutions. Donc je mesure très bien, je partage votre difficulté de lisibilité de ces chiffres, et on essaiera sur le conseil municipal suivant de vous apporter davantage de précisions techniques sur la façon dont effectivement ces évolutions et ces nouvelles répartitions ont pu se faire.

Madame Aliphath

Oui parce que ça a forcément un impact, pour le coup c'est un taux, cette taxe d'habitation, elle va être figée, après dans le temps elle ne subira qu'une évolution classique liée aux bases. Et donc,

Monsieur le Maire

C'est optimiste, plus exactement l'État fait un peu ce qu'il veut en la matière en fonction des annonces politiques et au gré des présidents successifs, donc.... Quelque chose de figé, moi je n'y crois pas.

Madame Aliphath

*Ah, donc vous pensez qu'on reviendra à une taxe d'habitation payée par les habitants.
Et dernière remarque*

Monsieur le Maire

Non, je n'ai pas dit ça, j'ai juste dit qu'il y a plus d'incertitudes que de certitudes sur ces questions

Madame Aliphath

Oui d'accord.

Non, c'est une question, enfin vraiment, j'espère que vous donnerez la réponse. C'est une question importante parce qu'en termes de prévisions, puisque ce sera plus un levier d'augmentation ou diminution des impôts, vous n'en aurez plus que sur la taxe foncière, il est important de savoir que ce taux un peu comme l'attribution de compensation qui est fixe, c'est quelque chose qu'on ne pourra plus bouger, qui rentrera dans vos recettes, mais au gré des dépenses et des recettes, et bien ce n'est plus une donnée sur lequel vous pouvez agir, donc c'est important de savoir à quel taux elle est fixée. Deuxième petite question sur les recettes, alors pareil, on a un petit peu de mal quand vous nous donnez le détail des recettes, vous les donnez en pourcentage. Le problème, c'est que quand on voit le schéma suivant qui peut être intéressant, schéma de la page 9, en haut. Le problème, c'est qu'on a des grandes masses, et c'est très difficile quand vous avez 12 % de quelque chose mais quand on voit

qu'un petit trait, on ne sait pas trop à quoi ça correspond. Donc c'est vrai, qu'on en avait parlé l'année dernière déjà j'avais posé la question, je l'avais déjà indiqué dans l'ancien rob. Si plutôt qu'avoir, alors, on peut avoir le pourcentage, mais nous donner à quoi correspond le montant. Parce que 12 % de 50 K€, c'est pas 12 % de 500 K€. Donc, c'est un peu ça. Et du coup, nous on n'a pas de lisibilité sur les augmentations et les diminutions. En terme de présentation, on l'avait dit les dernières mais ça revient là.

Monsieur le Maire

Et là, classiquement on aura tous les chiffres dans le compte administratif

Madame Aliphat

Oui mais c'est vrai, on l'avait dit, le Rob c'est vraiment le moment où on fixe le cap, donc ces valeurs-là, ces valeurs de masse sont importantes. Voilà, on vous l'avait déjà demandé mais...

Voilà pour les recettes. Je peux continuer ?

Concernant les dépenses. Je fais défiler, les dépenses notamment de fonctionnement. Donc, sur les dépenses de fonctionnement, nous voyons une augmentation générale de 5 %, qui touche l'ensemble des chapitres. Alors, je dirais malgré ou à cause de la problématique du Covid, on le retrouve sur les charges générales, le personnel, avec les trois embauches supplémentaires, la pénalité SRU, la subvention du CCAS, donc tout ça vous l'avez décrit. Alors nous on avait peut-être, on a une question qui va peut-être vous gêner, vous ne voudrez peut-être pas y répondre, on voulait juste savoir ce qui n'est peut-être pas à propos dans le Rob, mais vous nous direz. Vous avez réintégré un agent de catégorie A, on voudrait savoir s'il est présent sur son poste de travail, pour que sa charge financière soit pleinement prise en charge. Parce que vous parlez de trois embauches à un moment donné, mais donc cette réintégration, est-ce que la personne est présente et à son poste de travail ?

Monsieur le Maire

Alors, nous avons actuellement plusieurs réintégrations d'agents en cours, qui devraient intervenir dans les semaines à venir, et puisque vous m'invitez à venir sur le sujet, j'en profite pour signaler que le règlement des litiges entre la commune et ses agents nous conduit à devoir verser des sommes importantes, qui se montent à plusieurs dizaines de milliers d'euros par agent. Donc, une fois encore on vient de grever là, des charges de fonctionnement, et pour le coup, bien ce sera une fois, ça ne sera pas reconduit tous les ans, mais ça expliquera les perspectives compliquées de cette année aussi.

Madame Aliphat

OK. Et alors, enfin, quelque chose d'assez important aussi, deuxième question concernant votre schéma page 12 où on constate un écart excessivement important sur les charges à caractère général entre le BP et le CA. Est-ce que vous pouvez nous expliquer cette conséquence

Monsieur le Maire

Alors sur quel tableau, pardon ?

Madame Aliphat

Le comparatif budget réalisé des dépenses de fonctionnement 2021, sur les charges à caractère général, vous avez un énorme décalage entre le BP et le CA. Le premier, les deux premiers diagrammes. Le premier schéma d'en haut.

Monsieur le Maire

Vous voulez dire que le réalisé est très inférieur

Madame Aliphat

Le CA est très inférieur au BP. On retrouve un petit peu la même chose dans les charges de gestion courante, mais bon le schéma est un peu écrasé. Mais donc voilà on voulait que vous

Monsieur le Maire

Et bien c'est classiquement les réserves de la commune qui se trouvent ventilées dans des charges à caractère général, qui ne sont évidemment pas toutes réalisées, et donc on a évidemment un excédent qui se dégage à ce niveau-là.

Madame Aliphat

Un excédent sur les charges générales ?

Monsieur le Maire

Un excédent dans la mesure où, et bien comme nous n'avons pas dépensé la totalité de ce qui était provisionné, provisionné, forcément on a, on reporte un excédent au budget suivant. Et c'est classique, je pense d'ailleurs me souvenir que cela faisait partie des débats qu'on avait sous le mandat précédent, que comment nous faisons apparaître

Madame Aliphat

Oui, bon on y reviendra plus tard parce que c'est une question que je vous poserai sur l'affectation de résultat, ça rejoint ce que vous venez de dire.

Monsieur le Maire

Très bien.

Madame Aliphat

Voilà. Ensuite, sur l'effet ciseau, alors, l'effet ciseau qui est assez remarquable. Sur l'effet ciseau, est-ce que vous aviez, est-ce que vous pouviez imaginer que la courbe des recettes suivrait celle des dépenses de la sorte ? Ou parce que, on a bien vu que l'augmentation des taxes et des impôts n'était pas celle que vous aviez envisagée au budget, elle a été supérieure à ce que vous aviez imaginé dans le budget, donc si il n'y avait pas eu cette opportunité d'avoir une hausse plus importante que celle que vous aviez prévue, d'après le schéma, on aurait eu ce fameux effet ciseau, et les recettes auraient été inférieures aux dépenses. Donc qu'est-ce que vous avez à répondre à cette remarque ?

Monsieur le Maire

Alors, plusieurs choses. D'abord, que nous avons un suivi attentif de la part de nos services, des engagements en termes de dépenses. Et que par ailleurs, on est sur des années extrêmement compliquées, vu une fois encore que ce soit les années COVID, ou les années qu'on s'apprête à traverser. Et donc, c'est plutôt à saluer de la part, saluer le travail des services, que de pouvoir nous aider à piloter sans tomber dans justement cet effet ciseau qui aurait été désastreux, et ça nous renforce aussi dans la façon dont on a voulu construire le budget cette année, une fois encore avec un horizon -10 % des dépenses de fonctionnement pour chaque service, on ne parle pas de la masse salariale, on parle des autres dépenses de fonctionnement. Mais on a aujourd'hui un enjeu important en termes de rationalisation de nos coûts à tout niveau, une fois encore le travail que nous avons déjà engagé, poursuivi, et que nous allons poursuivre à nouveau dans les années à venir. Donc, vraiment, pour ceux, vous faites bien d'attirer l'attention sur ce point-là

Madame Aliphat

Oui, c'est important oui

Monsieur le Maire

Je pense que ça permet à chacun de comprendre à quel point les budgets communaux sont aujourd'hui sous pression. Et quand on a du côté de la métropole, du côté des services de l'État, du côté du gouvernement, des volontés de venir taper dans les budgets municipaux à la hache, sans comprendre pourquoi, quelle est l'origine des dotations versées hier par les intercommunalités, et aujourd'hui par la Métropole à destination des communes. Quand on voit le montant des pénalités SRU qui sont une idiotie totale, qui sont surtout un manque de réalisme de la part de l'État qui est toujours dans une relation de défiance vis-à-vis des maires, et ça ne nous permet pas de travailler efficacement. Quand on voit toutes ces tensions, là encore, en matière de prix d'électricité, et bien voilà, beaucoup de maires aujourd'hui préparent avec beaucoup de doigté les budgets à venir parce qu'on sait qu'il va falloir faire preuve de finesse et de doigté. Donc, ces évolutions doivent nous encourager à faire toujours plus attention à la façon dont nous gérons l'argent public.

Madame Aliphat

Oui voilà, donc c'était vraiment sur cet effet ciseau, parce qu'on est quand même surpris un peu de la pente entre 2020 et 2021 des dépenses. Il se trouve que je le redis, les recettes ont suivi, mais on trouve quand même que l'augmentation est très conséquente, et qu'à ce rythme-là, cela peut être compliqué l'année prochaine par rapport à ce que vous avez prévu. Donc c'était vraiment sur cet effet ciseau, on voit vraiment qu'il y a une augmentation nette de la courbe des dépenses, ou en tout cas de l'inflexion des dépenses.

Concernant les orientations en fonctionnement, alors justement vous revenez sur ces fameux 10 %, mais vous donnez deux informations différentes, il y en a une, vous dites que vous allez travailler sur 10 %, sur la part du budget pour tout ce qui est hors dépenses incompressibles. Et dans un autre chapitre, vous dites que vous l'avez calculé de manière globale sur l'ensemble du budget. Donc, quelle est l'option réelle que vous avez définie, puisqu'il y a deux phrases qui disent l'inverse. Donc, on ne sait pas trop. Il y en a une vous dites, au niveau dépense, la préparation budgétaire s'est faite avec un objectif d'optimisation de l'ensemble, et une reddition globale des coûts de 10 %. Et il y en a un autre où vous mettez, pour cela un objectif de baisse du budget de fonctionnement hors charges incompressibles de 10 % a été mis en place. Donc, c'est quelle option que vous choisissez ?

Monsieur le Maire

C'est pas du contradictoire, c'est deux façons globales c'est-à-dire pour l'ensemble des services, et hors charges incompressibles évidemment, par service, pour chaque service. Donc, partout où il y a des dépenses incompressibles évidemment elles sont maintenues, mais on travaille, on a travaillé pour préparer le budget sur une diminution de 10 % sur la globalité des services.

Madame Aliphat

Mais du coup comment vous pouvez mettre une baisse globale de 10 % sur vos dépenses de fonctionnement

Monsieur le Maire

Hors charges incompressibles

Madame Aliphat

Alors, ah oui, je croyais que vous disiez que c'était

Monsieur le Maire

La globalité c'est l'ensemble des services, il n'y a pas un service pour lequel on a dit

Madame Aliphath

Ah, quand vous mettez globalité c'est l'ensemble des services. D'accord, c'est pas sur le budget total, d'accord

Monsieur le Maire

Non, c'est sur la globalité des services

Madame Aliphath

Sur la globalité des services, mais pour descendre de 10 %, vous comptez vous y prendre comment, sur quel poste vous pouvez travailler, et quel chapitre va être impacté si ce n'est le chapitre 11 qui correspond un peu plus à l'entretien de la commune ? Puisqu'on ne peut pas prouver, on ne peut pas toucher celle des charges de personnel, il y en a certainement qu'on ne peut pas toucher. Comment vous enlevez 10 %, 10 % c'est énorme ? Voilà, alors peut-être que quand vous présenterez le budget, on verra 10 % de moins sur tout ce qui est hors charges incompressibles, et du coup

Monsieur le Maire

Le budget n'est pas présenté service par service, donc en termes de lisibilité

Madame Aliphath

C'est pour ça qu'on aura du mal en lisibilité

Monsieur le Maire

Exactement. Mais en tout cas, nous, effectivement, dans le cadre des conférences budgétaires, on a travaillé service par service, avec un objectif de diminution par rapport au budget de l'année précédente.

Madame Aliphath

Du coup, est-ce qu'on pourra par rapport au budget, avoir la part du compressible de ce qui est incompressible, et donc les 10 % sur ce qui est compressible ? Parce que nous, on n'aura pas cette valeur-là, parce que je sais bien que vous présenterez pas un budget service par service, donc pour savoir vraiment si vous avez réussi à obtenir cet objectif ? Parce que là ça sera difficile, au moment du budget de le mesurer avec les données que vous nous transmettez

Monsieur le Maire

Oui, on pourra

Madame Aliphath

Essayer de savoir un peu comment vous pouvez descendre de 10 % en dehors des charges incompressibles

Monsieur le Maire

Après, on va pouvoir vous présenter les chiffres, mais on va pas pouvoir vous présenter ligne à ligne

Madame Aliphath

non, mais c'est vraiment, il y a deux grandes masses, il y a ceux qu'on ne peut pas bouger et ce sur quoi on peut agir

Monsieur le Maire

Sinon ça prendrait des heures de présentation

Madame Aliphath

Non, au contraire c'est vraiment quelque chose de très simple.

Voilà, ensuite, bon on avait, vous l'avez un peu expliqué, mais sur le pilotage de la masse salariale, vous avez donné quelques éléments sur les départs à la retraite, sur tout un tas de choses. Est-ce que vous considérez que vous resterez sur cette évolution de la masse salariale malgré ce que vous décrivez dans cette maîtrise de la masse salariale, est-ce que vous allez avoir d'autres embauches, comment vous allez gérer, parce que, le taux va forcément augmenter parce que bien sûr il y a des choses à reprendre, mais quelles sont vos prévisions ? Parce que là vous parlez de réintégration, les nouvelles réintégrations, elles n'ont pas été faites en 2021, donc elles vont l'être en 2022, ce qui n'a pas été indiqué dans le rob, puisque c'est ce que vous avez dit tout à l'heure. Donc ça c'est des choses qui viennent carrément en plus. Comment vous allez maîtriser ce pilotage de la masse salariale ?

Monsieur le Maire

Alors, d'abord sur la masse salariale, il faut bien avoir conscience qu'on a des compétences qui pouvaient auparavant être exercées en externalisation, et donc qui étaient masquées, qui n'apparaissaient pas au chapitre 12, on les réintègre nous au chapitre 12. Donc, on fait gonfler le pourcentage de masse salariale, mais avant c'était bien des salaires qu'on versait à travers d'autres types de charges et d'autres chapitres. Donc, là encore, il faut comparer toutes choses étant égales par ailleurs, or elles ne le sont pas toujours, en tout cas il faut tenir compte de ces évolutions. Après, on a sur les années à venir forcément une vraie inquiétude sur notre capacité à pouvoir faire face à l'ensemble des dépenses de la commune avec des inquiétudes sur les recettes, et surtout sur l'accroissement des dépenses, on l'a vu, j'y reviendrai encore, parce que une fois encore c'est important. On parlait d'électricité, l'électricité on avait des dépenses qui étaient de l'ordre de 200 000 €, on nous annonce un doublement des dépenses d'électricité. Donc là, on a effectivement des perspectives qui vont nous amener à devoir faire des choix municipaux, quand il va s'agir de savoir, en cas d'un départ à la retraite, s'il y a vraiment une pertinence toujours à remplacer l'agent, la réponse ne sera pas toujours oui, parfois ce sera non, parce qu'il faut aussi savoir faire selon les moyens de la commune. Donc, on travaille à différentes hypothèses, il n'y a pas encore de choix qui ont été faits, mais on sait qu'on a des marges de manœuvre, et on va faire en sorte surtout de le faire en tenant compte de la dimension humaine qui est essentielle, parce que je tiens souvent à remercier l'ensemble des élus engagés autour de moi dans ce mandat, parce que seul je ne serai pas grand-chose, mais sans les agents qui mettent en œuvre la politique municipale, nous ferions encore moins. Donc, réussir à s'appuyer sur les agents, à piloter les évolutions de carrière, à anticiper les départs à la retraite et les organisations de services, c'est par ce management de proximité qu'on peut maîtriser les dépenses de personnel et notre budget municipal.

Madame Aliphath

Toujours dans cette partie sur les orientations de fonctionnement, sur les associations, on n'a pas trop compris. En fait, vous avez eu une augmentation en 2020 de 12 K€, et vous re diminuez de 10 K€ en 2022. Or, on savait bien qu'en 2021 les associations avaient énormément diminué leur activité. Donc, est-ce que ça veut dire que les subventions qu'elles ont trop perçu, parce que 12 K euros, vous revenez en arrière en 2022. Alors, que c'est maintenant que les activités vont reprendre. Donc, j'ai pas très bien compris la, le, la machine arrière. Alors qu'il me semble que c'est cette année qu'ils ont besoin de financement. Donc, vous pouvez nous dire peut-être ce qu'on n'a pas compris

Monsieur le Maire

Oui, bien simplement, des éléments que vous n'avez pas forcément, et qui expliquent que vous n'avez pas forcément compris. D'abord, une fois encore, on est dans une perspective où on demande un effort à tout le monde. Et, comme effectivement on avait fait le choix, assumé, d'accompagner les associations dans une année où elles avaient pour un certain nombre d'entre elles une activité réduite, on a, on savait que pour certaines d'entre elles, elles allaient pouvoir avoir des réserves qu'on a

constatées. Et donc, on a travaillé en tenant compte de ces éléments qui faisaient partie des éléments budgétaires qu'on demande à chaque association de nous transmettre au moment où on reçoit leur demande de subventions. Et donc, pour un certain nombre d'entre elles, on a pu ajuster en fonction de la situation de chacune d'entre elles. Donc,

Madame Aliphat

Oui d'accord, donc c'était par rapport peut-être un trop-perçu en 2021 que vous avez ajusté en 2022. C'est un peu ce qu'on imaginait. D'accord OK

Monsieur le Maire

Exactement

Madame Aliphat

Dernière question sur ces orientations de fonctionnement, bien sûr c'est les pénalités

Monsieur le Maire

Petite précision quand même parce que les associations, ça reste quelque chose d'important pour une commune. On veille à les accompagner de manière à ce qu'aucune d'entre elles ne se retrouve dans une situation compliquée. Et je pense que c'est important de le rappeler.

Madame Aliphat

Oui tout à fait, non mais c'est justement par rapport à ça que cette baisse nous inquiétait, par rapport à ça parce qu'on sait que leur activité a tellement diminué, elles ont quand même des charges fixes et certaines sont en difficulté. C'était par rapport à ça qu'on ne comprenait pas cette diminution

Monsieur le Maire

Et certaines au contraire sont en bonne forme.

Madame Aliphat

Oui tout à fait. Voilà, dernière question sur bien sûr les pénalités SRU. J'imagine qu'en juillet 2020 vous aviez du passé devant le préfet pour prévoir les trois années de pénalités. A priori, on voit qu'il y a une augmentation de 50 % supplémentaires par rapport à ce qui avait été engagé, c'est-à-dire 90 000 €. Multiplié par trois ans, ça fait une somme importante. Donc, je suis d'accord avec vous que c'est, c'est une ineptie cette loi SRU, et son fonctionnement. Pourquoi ces pénalités ont été augmentées de 90 000 € ?

Monsieur le Maire

Alors, je pense que j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire dans cette enceinte, mais il n'y a aucun problème pour y revenir. On a évidemment présenté à nos interlocuteurs, que ce soit le sous-préfet, la DDTM et le préfet lui-même, les projets municipaux qui nous ont conduit sur certaines opérations qu'on ne partageait pas, à les annuler pour les reporter sur d'autres projets, et, on a eu de la part de nos interlocuteurs une écoute polie, mais en fait, la seule chose qui les intéresse, c'est pas les projets, c'est les réalisés. Et, l'augmentation de la pénalité a été calculée uniquement sur les trois années précédentes. Donc nous, on arrive en 2020, et bien c'est la réalisée des trois années précédentes qui a conduit le préfet, avec évidemment une injonction ministérielle, une pression gouvernementale en la matière, à appliquer à la hache des augmentations, en nous disant, en nous encourageant à faire des opérations de rénovation urbaine, et on sait combien le projet de l'impasse Bonfilhon a été très compliqué à mener, je ne parlerai même pas de l'impossibilité de recourir des grues à cause de réglementations absurdes là encore appliquées par les échelons territoriaux. Mais, on se retrouve en l'occurrence avec des interlocuteurs qui sont persuadés que les amendes sont une bonne façon de faire du logement social. Et la réalité, c'est que ce n'est pas le cas. On œuvre beaucoup plus

efficacement avec, c'est terrible, mais avec des promoteurs avec lesquels on conduit des opérations d'envergure, et non pas en faisant un logement ici, un logement là. Et on avait prévu 7 logements à Bonfilhon, il y en aura trois. Et une fois encore, c'est beaucoup d'argent public dépensé dans ces opérations, alors que quand on travaille dans le cadre d'OAP, telles qu'elles ont pu être définies dans le cadre du PLU, même si on en a contesté un certain nombre, et qu'on les modifiera, il y en a d'autres qu'on ajuste, qu'on réalise. Il y a le projet du côté de Sainte-Victoire qu'on a amélioré, une fois encore, en suivant conformément aux critiques qu'on avait formulés, en rajoutant un deuxième accès. On a un projet qui devrait démarrer, dont le chantier devrait démarrer d'ici deux à trois semaines. Et je pense que c'est une bonne chose, mais là encore, ça ne nous coûte pas d'argent public ou modestement, modérément pour notre part en matière d'amélioration de la voirie d'accès. Mais très modestement, puisqu'un PUP a été négocié avec le groupe Bouygues. Et là, on a 73 logements qui vont sortir de terre, dont 23 logements sociaux, et on n'injecte pas d'argent public là-dedans. Donc, une fois encore, l'idéologie dont on parlait tout à l'heure, on la constate très concrètement à travers les opérations quand elles sont conduites, et, on apprécierait, je le redis parce que c'est important, que l'État, que la DDTM, que le préfet se comportent comme des partenaires dans le cadre de relations de confiance, et pas systématiquement avec un sentiment de défiance. C'est ce qui est ressenti par le maire de Saint Mitre les Remparts, et par de nombreux maires des Bouches-du-Rhône, et je pense partout en France.

Madame Aliphat

Justement, par rapport à Bonfilhon, est-ce que vous pensez qu'en juillet 2020, si la construction de Sainte-Victoire avait été lancée, puisque c'est ce que nous on avait prévu, puisqu'elle devait être lancée il y a environ deux ans, si elle n'avait pas été attaquée, est-ce que ça aurait pu faire infléchir cette augmentation des 90 000 €, est-ce que Sainte-Victoire a été vraiment le projet impactant ? Bonfilhon, ça avait été négocié, renégocié, trois à sept, dans la précédente triennale, la discussion avec la DDTM et l'ancien préfet était plus sûr, comme vous le dites, pas forcément du nombre, mais des projets. Donc, qu'il fasse sept logements, j'allais dire, ou qu'il en fasse 20, l'idée c'était de lancer des opérations. C'est pour ça qu'ils avaient beaucoup réorienté sur les projets de réhabilitation urbaine. Est-ce que vous pensez que si Sainte-Victoire avait été dans une phase de réalisation, la pénalité aurait pu être largement réduite ?

Monsieur le Maire

Politique fiction. Compliqué à répondre. Alors, on était très éloigné des objectifs en tous les cas. Forcément ça aurait aidé, mais je ne pense pas que ça aurait infléchi significativement, c'est malheureux d'ailleurs, et puis, pour le coup, ça faisait partie des raisons pour lesquelles on vous avait mis en garde. Le but, pour nous, dans la façon dont aujourd'hui on essaye de conduire les opérations, c'est d'éviter au maximum les recours. C'est pas facile, il y a forcément des riverains toujours inquiets, souvent critiques, On voit qu'ils peuvent attaquer des permis, on le voit, on l'a vu dans des décisions tout à l'heure. Et là, dans le cadre du projet modifié Sainte-Victoire, il est à noter que le groupe Bouygues a gagné contre l'association qui avait attaqué le permis, et donc ils étaient en capacité de réaliser le premier permis, ils auraient pu réaliser le premier permis. C'est-à-dire, que le deuxième permis modificatif avec le nouvel accès qui améliore le plan de masse et l'intégration du projet, aurait très bien pu ne pas voir le jour s'il avait été attaqué. Il n'a pas été attaqué parce que l'équipe municipale, et à titre personnel, le maire, a fait le tour des riverains. A échanger longuement avec l'association, a expliqué les enjeux, et on a ainsi pu avoir un permis qui n'a pas été attaqué. Et qui a permis effectivement, qui devrait permettre maintenant le projet de démarrer. Mais, voilà, éviter qu'on ait des recours, anticiper sur les critiques et les inquiétudes légitimes de la population, en rappelant aussi les contraintes qui pèsent sur une commune, les besoins réels en matière de logement. Voilà. C'est le chemin d'équilibre sur lequel je me suis engagé pendant la campagne et que je m'efforce de tenir durant ce mandat.

Madame Aliphat

OK. Huitième point, donc, sur l'affectation des résultats. Donc on en a un petit peu parlé tout à l'heure puisque vous avez décidé pour la deuxième année consécutive de ne pas basculer de budget de fonctionnement sur l'investissement. Donc, on se demande un petit peu comment vous allez faire. Alors est-ce que c'est parce que vous considérez que vous n'avez pas assez d'autofinancement ? Ce

qui peut être un petit peu inquiétant. Donc, ça c'est un petit peu le premier sujet. Et, deuxième sujet, dans le cadre de vos projets si vous ne basculez pas de cet excédent de fonctionnement dans l'investissement, et si vous n'avez pas recours à l'emprunt, comment comptez-vous financer vos projets ?

Monsieur le Maire

Le choix de ne pas reporter en investissement, c'est un choix de prudence, une fois encore, compte tenu du contexte et des trajectoires qu'on a vues, il est pour nous prudent de garder des marges de manœuvre en fonctionnement. Et après, concernant le financement, évidemment on va vous présenter un budget à l'équilibre, et donc pour le détail, on va vous le présenter à ce moment-là. C'est pas aujourd'hui qu'on va rentrer dans ce détail technique. Mais, on a évidemment prévu un budget à l'équilibre sans difficulté. Et avec un montant important, puisque sur les années précédentes, avant le début de ce mandat, on était en moyenne à 1,7 millions d'investissements par an, en moyenne, on est en 2020 à 2 millions, et on prévoit pour 2022, c'est-à-dire pour l'année à venir, compte tenu des opérations importantes qui apparaissent intégralement sur le budget 22, à savoir la maison de la jeunesse et le parking du don du sang, accaparent à eux seuls 2,7 millions d'euros. Donc, on s'apprête pour cette année 2022, dans un contexte particulièrement contraint à devoir en plus assumer le bouclage quasi intégral du CDDA, c'est un enjeu important pour la commune. Aujourd'hui, tout se met en place, tout est calé. Le travail administratif et financier préparatoire est fait. Et on va aujourd'hui dérouler sur cette année ces deux projets majeurs, et à hauteur d'un peu plus d'un million, d'autres projets complémentaires d'investissement dans les services, on aura l'occasion d'y revenir plus en détail au moment du vote du budget. Mais, on a une année qui est particulière, à tous niveaux, et le budget de 2023 sera très différent de 2022.

Madame Aliphat

Enfin quand même, il faut remettre les choses en perspective concernant l'investissement, que ce soit la maison de la jeunesse ou le parking du don du sang, c'est quand même des opérations que nous avons lancées. Donc, vous voulez terminer, vous les avez redimensionnées, et financièrement vous avez pas beaucoup modifié les coûts, c'est pas, en tout cas vous avez fait... mais globalement, ça reste quand même des projets que vous dites structurants, mais que nous nous avons engagés parce que ce sont des projets qui sont sur du long terme. Donc, vous finissez bien le CDDA que nous avons engagé, et vous en préparez bien un autre. C'est bien ça. Mais, là aujourd'hui, les investissements de cette année et le rythme concernent la fin de ce que nous avons engagé nous-mêmes, on est bien d'accord quand même ?

Monsieur le Maire

Alors, je veux revenir

Madame Aliphat

C'est les deux projets les plus impactants, et cette année ceux qui vont générer les plus grosses dépenses en termes d'investissement. Donc il faut quand même revenir un peu à la genèse des projets.

Monsieur le Maire

Alors, une fois encore, sur le bâtiment qui aujourd'hui devient la maison de la jeunesse, je vous rappelle que c'était pas du tout votre projet. On garde le bâtiment.

Madame Aliphat

Mais je parle financièrement

Monsieur le Maire

Maintenant, financièrement, je vous rappelle que votre CDDA qui était calibré à hauteur de 6 millions d'euros sur trois ans, j'ai rappelé juste avant que la moyenne d'investissement réalisé durant les trois années précédant, terminant votre mandat on était à 1,7 millions d'investissements réels. Ça veut dire que quand on calibre un CDDA à 6 millions d'euros, et que derrière on se retrouve nous à devoir assurer le bouclage au-delà des capacités financières de la commune, parce qu'en termes de portage, de trésorerie, de suivi administratif, c'est sacrément compliqué. Donc nous, aujourd'hui, la situation on l'analyse. C'est que le CDDA que vous aviez réclamé et obtenu du département, il était trop important pour la commune. C'est-à-dire qu'il contraignait fortement

Madame Aliphath

On n'a pas eu le temps de le finir. Je ne suis pas sûre que celui que vous engagerez l'année prochaine, vous aurez le temps de le finir en trois ans. Donc, c'est la même chose. Parce que vous avez quand même la même structure communale,

Monsieur le Maire

Vous vous doutez sans doute qu'on va le construire différemment, et on va le calibrer correctement par rapport aux capacités financières de la commune

Madame Aliphath

Nous verrons bien. En attendant, aujourd'hui, on constate que vous terminez les projets que nous avions engagés

Monsieur le Maire

Et qui ne sont plus vos projets, je vous rappelle qu'une fois encore

Madame Aliphath

En terme de financement, c'est bon, maison de la jeunesse, c'était maison des associations, c'est une maison de la jeunesse, c'est le même bâtiment, à quelque chose près. Vous avez modifié trois cloisons, d'accord. Le parking du don du sang, ça reste un parking. Alors vous ne mettez peut-être pas les allées comme on les avait choisies ou n'importe quoi, mais globalement, c'est quand même des projets en termes d'envergure

Monsieur le Maire

Il y a beaucoup de méconnaissances dans ce que vous venez de dire.

Madame Aliphath

Je vous signale qu'on vous a demandé il y a plus de six mois quelle était l'évolution de ces projets, on les a toujours pas quand même, hein. Vous nous aviez promis de nous donner les évolutions

Monsieur le Maire

Les plans, on vous les a donnés

Madame Aliphath

Mais il y a rien dessus

Monsieur le Maire

Mais comment ça il n'y a rien dessus, vous avez les plans détaillés

Madame Aliphat

Financièrement, on n'a pas d'éléments de comparaison.

Monsieur le Maire

Mais on les a votés. On les a votés les éléments

Madame Aliphat

Pour le parking du don du sang ?

Monsieur le Maire

Tout passe en conseil municipal

Madame Aliphat

Parking du don du sang, pas encore. Autant la maison des associations oui, mais pas le parking du don du sang, je ne pense pas

Monsieur le Maire

Vous regarderez vos délibérations.

Madame Aliphat

Oui. Oh je pense que je vais les regarder.

Dernière chose quand même, vous me permettez de vous faire dire ce que vous n'avez pas dit. C'est-à-dire que dans ce fameux comparatif de budget réalisé, dans la question que je vous posais tout à l'heure sur les charges à caractère général, vous nous aviez accusé d'avoir un budget insincère. Et vous confondiez à l'époque la notion de budget équilibré et insincère. On voit qu'aujourd'hui vous êtes exactement dans la même configuration que ce que nous présentions, puisque c'est dans les charges à caractère général, et dans les charges de gestion courante que l'on met ce fameux autofinancement, puisqu'il existe. Donc on se retrouve, vous êtes exactement dans la même configuration budgétaire que l'on avait, que vous aviez critiquée, dans laquelle vous nous aviez accusé de faire un budget insincère. Or aujourd'hui, on voit bien que vous allez reproduire exactement le même mécanisme, parce que c'était pas un mécanisme qui était ni frauduleux ni insincère, c'est le mécanisme des budgets communaux de la fonction publique classique. Donc voilà, on se retrouve, vous venez de prouver par ce schéma que vous fonctionnez exactement de la même façon que nous. Et l'affectation du résultat le prouve bien. Voilà

Monsieur le Maire

Alors, pour répondre précisément, d'abord, ce sont les services municipaux qui préparent ces éléments, et techniques sur le budget. Ensuite, évidemment qu'il vaut mieux avoir un budget primitif supérieur au compte administratif, le contraire serait sacrément inquiétant. Et enfin, quand tout à l'heure on indiquait qu'on travaillait en dépenses de fonctionnement à -10 %, c'est aussi avec la volonté, et pour le coup, là, on va déborder parce que ça c'est sur le fonctionnement, mais sur les investissements c'est pareil. Le but de ces pas de faire de l'affichage, le but c'est de travailler sur du réel. Donc, quand sur nos prévisions budgétaires en fonctionnement on travaille sur du -10 %, on a demandé ligne par ligne à nos services municipaux de justifier des sommes qu'ils prévoyaient, et on a travaillé là encore à faire un prévisionnel qui soit le plus sincère possible. Le plus correct possible. Sans le gonfler. Donc, évidemment qu'il y a, qu'il reste des marges de manœuvre, parce que ce serait

inquiétant pour la commune sinon. Mais, une fois encore, la volonté aujourd'hui, c'est d'aller vers une rationalisation, vers une clarté, vers une sincérité de la façon dont nous travaillons.

Madame Aliphat

Mais nous avons la même sur cette notion, quand vous disiez que notre budget était insincère, on faisait exactement la même chose que vous, puisqu'à un moment donné vous avez quand même c'est autofinancement qu'il faut faire apparaître dans le budget, qui ne correspond pas forcément à des lignes. Donc, vous avez certaines lignes qui sont un petit peu surestimées pour absorber cet autofinancement, qui est un mécanisme très simple, puisque dans le budget il n'est pas possible d'avoir une ligne autofinancement par exemple, qui permettrait d'avoir quelque chose de beaucoup plus sincère. Et c'est ce qu'on a essayé de vous expliquer pendant des années, chaque fois qu'on votait le budget, et aujourd'hui, vous êtes dans la même dynamique que nous. Puisque c'est comme ça que se montent les budgets, c'est une règle comptable toute simple. Voilà, c'était ce qu'on voulait vous dire.

Enfin, concernant les orientations sur les investissements, pages 19 et 20, vous avez des subventions d'investissement et d'équipement très en dessous de vos prévisions, justement pour 2021, puisque vous disiez que vous accélériez un peu les investissements. Alors pourquoi vous n'avez pas les subventions d'investissement et d'équipement qui sont rentrées en 2021 ?

Monsieur le Maire

Attendez, redites-moi, pages 19 et 20 ?

Madame Aliphat

Oui, 19 et 20, vous avez le schéma. C'est début 19, l'estimation des réalisations de dépenses d'investissement 2021. Et donc, vous n'avez pas de subventions d'équipement qui sont rentrées. Donc, comment, toujours pareil si les subventions n'entrent pas, c'est que les travaux ne sont pas faits. Donc, voilà... par rapport aux prévisions, toujours pareil c'est le décalage avec le BP

Monsieur le Maire

Oui, écoutez ça on vérifiera avec les finances, parce que, là, entre le graphique et la situation

Madame Aliphat

Voilà, bon, sur les financements des 3,6 millions d'euros de travaux 2021, ben vous nous avez donné des explications, je ne sais pas avec quoi vous allez les financer, mais

Monsieur le Maire

Bien avec toutes les subventions qui étaient prévues et qui sont reportées sur l'année 2022 pour la réalisation

Madame Aliphat

Justement, comme on ne les a pas reçues, c'est ça qui m'inquiète. Ça revient à cette question-là C'est pour ça que je trouvais, il me manque quelque chose sur les 3,6 millions là.

Autre question, travaux de fonds propres, vous semblez en prévoir un certain nombre, pourquoi vous n'allez pas chercher des subventions ? Vous avez choisi de faire un certain nombre de travaux que vous avez listés en fonds propres, est-ce qu'il y a possibilité d'avoir des subventions ou c'est un choix délibéré pour accélérer la mise en œuvre des travaux, puisqu'on sait très bien qu'aller chercher des subventions ça prend énormément de temps, et que ça retarde les projets. Est-ce que c'est un choix délibéré, de ne pas aller chercher de subventions ?

Monsieur le Maire

Alors, les travaux en fonds propres, en l'occurrence, vous voyez bien

Madame Aliphat

Vous en avez listé un certain nombre, et du coup

Monsieur le Maire

On termine par mettre la subvention façade qui est une opération au forcément il y a une subvention du département, mais où il y a aussi forcément des fonds propres de la commune. Ensuite, on a des petits travaux, l'installation de corbeilles de tri sélectif, effectivement, je ne suis pas certain qu'on ait besoin, et surtout si on souhaite le réaliser avant l'été, d'aller chercher des subventions sur ce type d'opération, pour quelques corbeilles de tri sélectif. La rénovation des toilettes de la rue Brauquier, c'est pareil, ce sont des travaux de proximité qu'on souhaite réaliser rapidement, et pour lesquels le timing n'est pas approprié pour aller chercher des subventions, compte tenu de la modestie, donc c'est effectivement un choix

Madame Aliphat

Deux dernières questions, l'avant-dernière donc, comment prévoyez-vous le retour de la compétence voirie aux communes, qui va se faire en 2023 ?

Monsieur le Maire

Mais en l'occurrence, la voirie elle n'est pas transférée

Madame Aliphat

Oui, mais il y a une partie de la Métropole qui est prise en charge. Aujourd'hui, comment vous envisagez ce retour aux communes, à la commune ?

Monsieur le Maire

Bien écoutez, sans difficulté, je ne vois pas tellement l'objet de la question d'ailleurs. Une fois encore, on craignait que la voirie soit transférée. Bon et bien on a cette inquiétude qui est calmée, donc quelle est la nature de la question

Madame Aliphat

Il y a un certain nombre de voiries, notamment dans les aménagements où la Métropole a pris en charge un certain nombre de subventions, notamment pour l'accès à Sainte-Victoire, toutes ces subventions là, vous ne les aurez plus. Donc, par rapport à la rénovation de la voirie communale qui est un énorme budget, si la Métropole n'est plus présente, vous voyez les choses comment ? Pour ces rénovations ?

Monsieur le Maire

Non mais attendez, vous confondez. C'est uniquement sur le pluvial qu'aujourd'hui il y a une possibilité de restrictions ce n'est pas sur la voirie. La voirie n'avait pas été transférée, l'inquiétude c'était qu'elle soit transférée, elle ne l'est pas. Donc, on continue à travailler comme auparavant sur la voirie.

Madame Aliphat

Mais après, vous reprenez complètement la maîtrise d'ouvrage par contre. On est bien d'accord ? Vous gardez tout ?

Monsieur le Maire

Sur le pluvial, on fonctionne comme aujourd'hui en fait.

Madame Aliphat

Et sur le pluvial, vous faites comment alors ?

Monsieur le Maire

Eh bien, sur le pluvial, on peut continuer comme aujourd'hui, la réalité c'est qu'on réalise les travaux et derrière

Madame Aliphat

Et financièrement, comment vous allez faire ?

Monsieur le Maire

Mais, comment ça comment on va faire ?

Madame Aliphat

Comment vous allez financer les travaux, dans le domaine du pluvial ?

Monsieur le Maire

Mais aujourd'hui, on a, la Métropole conserve la main là-dessus. Donc, une fois encore, vous connaissez le principe des CLECT, enfin quand les compétences sont transférées on récupère

Madame Aliphat

2023, tout va changer, vous êtes d'accord avec la 3 DS, tout est reparti vers les communes, on est bien d'accord

Monsieur le Maire

Non, tout n'est pas reparti vers les communes

Madame Aliphat

Enfin, il y a un certain nombre de compétences qui reviennent aux communes

Monsieur le Maire

Non non non, il y a très peu de compétences qui reviennent aux communes

Madame Aliphat

Alors on n'a pas lu les mêmes choses

Monsieur le Maire

Il y a très peu de compétences qui reviennent aux communes, il y a beaucoup de compétences qui vont être récupérées direct, en direct par la Métropole, et il y a beaucoup de communes qui auraient aimé justement pouvoir exercer en direct

Madame Aliphat

*Alors on n'en rediscutera en 2023.
Dernière question, justement*

Monsieur le Maire

En fait, ça dépend vraiment des conseils de territoire. C'est-à-dire qu'on a 6 conseils de territoire, vous le savez

Madame Aliphath

Et qui vont disparaître, dans six mois

Monsieur le Maire

Qui vont disparaître. Dans moins de six mois, au 1^{er} juillet, et en l'occurrence, les conseils de territoire n'avaient pas tous les mêmes compétences, donc certains, le CTI avait transféré beaucoup de compétences, récupère lui la voirie. Mais nous, nous ne l'avons pas transférée. Enfin, vous devriez le savoir, Madame Aliphath ?

Madame Aliphath

Non, mais, comment vous allez le gérer après ? Enfin, la question, c'est

Monsieur le Maire

Bien comme aujourd'hui puisqu'on ne l'a pas transférée, et qu'elle ne sera pas transférée. Comme aujourd'hui

Madame Aliphath

Dernière question sur le pluvial, nous avons constaté que sur le bassin du Fournal, il y a un certain laisser-aller sur l'entretien. Est-ce que vous avez prévu, puisqu'on ne l'a pas vu dans les investissements, et que c'est quelque chose d'assez récurrent, de pouvoir entretenir ce bassin ? Donc, voilà après une petite visite, on se demandait pourquoi il était pas mieux entretenu ? Parce que c'est quand même un ouvrage excessivement important dans le cas de pluie importante, pour pouvoir délester et éviter d'inonder toutes les maisons qui sont en dessous. Donc, c'était simplement dans les investissements on l'a pas vu. Et on a vu aucun travaux dans le pluvial, donc voilà. Notamment celui-là.

Monsieur le Maire

La, en l'occurrence, c'est une compétence qui est métropolitaine, donc nous travaillons avec la Métropole sur ce sujet.

Madame Aliphath

Sur le Fournal ?

Monsieur le Maire

Bien écoutez, on vous fera le détail au prochain conseil municipal. Quand on va vous présenter le détail du budget.

Madame Aliphath

Mais c'est un entretien communal. Ça a toujours été un entretien de la commune.

Monsieur Methel

Oui, Monsieur le maire, juste une petite précision. Puisque là effectivement c'est un sujet que je connais bien pour m'y être investi passablement quand je suis arrivé dans l'équipe. Parce qu'on a eu la chance d'avoir un investissement conséquent. Sauf que le plus gros problème c'est qu'on nous a

donné les clés mais on ne nous a pas donné le mode d'emploi. Donc, aujourd'hui si vous consultez les riverains qui sont en aval de cet ouvrage, ils auront désormais lorsqu'il y a des précipitations importantes, plus le désagrément d'avoir les pieds dans l'eau. Sauf erreur de ma part, ou si j'ai pas toutes les informations, donc nous avons à un moment donné avec les agents, et puis les élus puisque quelquefois on nous reprochait un peu trop présent auprès des agents, par le fait et ça je vais rester très modeste, c'est qu'on a quelques compétences de par notre activité, notre ancienne activité professionnelle pour résoudre un certain nombre de problèmes, parce que tout à l'heure j'ai bien compris que vous aviez fait des allusions qui étaient extrêmement visées,

Monsieur le Maire

Pas toutes

Monsieur Methel

Oui, j'entends bien, et là je ne peux qu'approuver cette décision, faut-il encore après que vous ayez les personnes qui soient, excusez-moi du terme c'est pas une provocation, qui soient à même de pouvoir mener ce chantier, et je pense que vous faites une bonne démarche

Monsieur le Maire

Outillé serait le bon terme parce que cela dépend souvent de du niveau d'équipement des communes, et compte tenu de la taille des communes pardon, parfois c'est pertinent, parfois ça ne l'est pas, la taille et puis la physionomie

Monsieur Methel

Et puis il faut aussi qu'on ait les gens qui soient capables aussi de pouvoir faire. Je suis désolé mais vous voyez à quoi je fais allusion. Bon alors je reviens sur le problème de ce bassin, et donc ce bassin, fort bien à un moment donné, on était bien obligé de prendre le taureau par les cornes, parce que personne ne pouvait nous répondre et on ne comprenait pas pourquoi. Donc, on a fait des choses, mais à partir de ce moment-là on a mis en place, donc, une visite pratiquement annuelle et chaque fois on surveillait les moments propices parce qu'effectivement un bassin de rétention, surtout, il y a de l'eau, où c'est boueux, pour effectivement assainir, et ça on ne le faisait avec le, alors, effectivement c'était une entreprise extérieure qui venait faire le travail, mais c'était géré par la commune. Donc, la personne qui s'occupait de ça n'est plus dans les effectifs, elle est partie à la retraite. Donc, je vous rappelle aussi qu'il y a un système d'alarme, qui normalement, je ne sais plus parce que moi personnellement, nous étions sollicités lorsque les niveaux montaient, de manière à pouvoir régler, puisqu'on n'avait pas terminé la motorisation, l'automatisme de ce dispositif, que je vous laisse en héritage entre parenthèses Monsieur le maire, mais j'ai des idées si vous voulez. Qui consistait simplement à faire marcher la martellière en fonction de l'alarme. Mais ça, bon, il faut arrêter un moment donné, parce que quand on remet des automatismes, on perd en fiabilité aussi quelquefois. Donc, simplement, je voulais simplement vous faire remarquer, que une fois par an, on essayait de enlever les roseaux, au grand dam des pauvres lapins qui eux étaient obligés de se rabattre sur d'autres [...]

Monsieur le Maire

Monsieur Methel, je prends bonne note de votre remarque, on vous fera un point détaillé sur le prochain conseil municipal sur ce sujet qui vous tient à cœur.

Madame Aliphat

Voilà nous avons terminé.

Monsieur le Maire

Merci à vous pour ces échanges. Et comme je vous l'indiquais tout à l'heure, il n'y a pas de vote sur ce rapport d'orientation budgétaire qui donne lieu à ce débat.

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la tenue du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires 2022.

Délibération n° 2022- 05 : Finances -Vote du quart des crédits d'investissement – Annule et remplace la DCM 2021-91

Monsieur le Maire

Avec une délibération qui annule et remplace une délibération précédente, puisque nous avons déjà procédé à ce vote. Nous avons reçu de la part de nos interlocuteurs une lettre d'observation sur le mode de calcul de ce quart de crédit d'investissement, qui a donné lieu à des échanges techniques avec notre service finances qui avait toujours procédé comme elle l'avait fait pour cette fois-là, et donc, manifestement, il a été établi d'ajuster la façon dont ce calcul était fait. Typiquement ce qu'on évoquait tout à l'heure. Donc on a une délibération modificative avec ce projet de délibération.

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales article L.1612-1 ;

VU le budget de l'exercice 2021 dûment approuvé par le Conseil Municipal par délibération 2021-25 du 12 avril 2021 détaillés par chapitre ;

VU la décision modificative n°1 du budget 2021 dûment approuvé par le conseil Municipal par délibération 2021-51 du 29 juin 2021 ;

VU la décision modificative n°2 du budget 2021 dûment approuvé par le Conseil Municipal par délibération 2021-73 du 22 novembre 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Maire, avant l'adoption du budget de l'exercice 2022 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits de l'exercice 2021 détaillés par chapitre :

Chapitre budgétaire Investissement	B.P.2021 DM n°1+2 En euro	RAR 2020 Inscrits au B.P. 2021	Montant Net	Quart des crédits En euro
16-Emprunts et dettes assimilées (hors capital d'emprunts)	5 000,00	-0,00	5 000,00	1 250,00
20-Immobilisations corporelles	84 712,86	-8 559,86	19 038,25	19 037,25
204-Subventions d'équipement versées	80 000,00	-0,00	80 000,00	20 000,00
21-Immobilisations incorporelles	1 377 506,65	-180 527,65	1 196 979,00	299 244,75
23-Immobilisations en cours	2 967 306,59	-448 452,59	2 518 854,00	629 713,50
27-Autres immobilisations financières	6 000,00	-0,00	6 000,00	1 500,00
458-Opérations sous mandats	195 310,43	-24 178,43	171 132,00	42 783,00
TOTAL	4 715 836,53	-661 718,53	4 054 118,00	1 013 529,50

Délibération n° 2022- 06 : Finances - Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence »

Monsieur le Maire

Nous avons cette année quatre projets dont nous espérons, nous pensons qu'ils vont pouvoir aboutir.

Madame Aliphat

Moi j'avais juste une question, à priori les quatre projets se trouvaient dans la zone des 70 %, ce qui a sûrement incité à ce que les projets se fassent. Juste, celle de la Des Paillères, elle est bien dans la zone des 70 ? Ou est-ce que vous avez modifié le périmètre ?

Monsieur le Maire

Nous n'avons pas modifié le périmètre

Madame Aliphat

D'accord, parce que je sais, je crois qu'elle était juste limite avec la zone 50 % et 70 %, mais, voilà, c'était juste pour voir ça. Mais c'est vrai qu'il semble que finalement que les 70 % soient bien plus incitatifs que les 50 dans le centre village

Monsieur le Maire

Oui, c'est l'occasion de rappeler effectivement que sur cette opération, le département a apporté son aide à hauteur de 50 %, et la commune apporte 20 % complémentaires. Ça, c'est pour le périmètre le plus central, et on a un périmètre secondaire à hauteur de 50 % de subventionnement.

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Délibération N°2019/48 en date du 23/09/2019,

Considérant que les dossiers de subvention ont été déclarés complets et recevables,

ATTRIBUE les subventions aux propriétaires privés des parcelles AA204, AH201, AW45 et AW140, dont la liste est jointe en annexe 1, pour un montant global de 28 119 €.

PRECISE que dans le cas où le montant des factures acquittées et validées par l'architecte conseil seraient inférieures aux devis présentés, il sera fait application du taux de 70% à ce montant pour redéfinir le montant définitif de la subvention.

SOLLICITE la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70 %, soit un montant de 19 683 € au titre du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.

Monsieur le Maire

Là on avait la commune qui avait exercé son droit de préemption sur un projet qui finalement ne se réalise plus, et donc la commune rétrocède ladite parcelle au tarif auquel elle l'avait acquise, à savoir 411 €. Voilà, donc, rien de particulier sur cette délibération, mais s'il y a des questions, j'y réponds volontiers.

Madame Aliphat

Oui, moi, c'était juste une question sur le principe des modes doux..., puisque c'était des choses qui été envisagée dans l'OAP des modes doux du PLU. Vous nous aviez annoncé une modification du PLU dans les six mois, et ces six mois ont largement été dépassés. Donc ça, bon, vous nous donnerez sûrement une explication. Mais justement, sur cette modification du PLU, est-ce que les OAP, l'OAP modes doux, vous allez foncièrement la modifier, typiquement en annulant ce projet et ou d'autres, ou comment vous envisagez les choses ? Parce que c'est un peu l'occasion de parler des modes doux par cette délibération. Et surtout la modification du PLU que, qui n'a pas beaucoup avancée, ou alors on n'a pas d'information, s'il n'y a pas de, enfin je ne sais pas s'il y a des réunions publiques, des choses comme ça, on n'a pas vu, donc si vous pouvez nous donner un peu les éléments des prochaines étapes de cette modification

Monsieur le Maire

Alors, la modification du PLU en six mois, évidemment non. Aujourd'hui le conseil a, après que la, que le conseil municipal en novembre 2020 ait saisi le conseil de territoire pour qu'il prescrive la révision du PLU, et on bascule évidemment en PLUI. Il a fallu ensuite donc que le conseil de territoire l'inscrive à son ordre du jour, puis le transmette à la Métropole, et donc aujourd'hui, on est encore en phase préparatoire puisqu'on attend maintenant, et c'est inscrit au budget du conseil de territoire que soient affectées les sommes qui vont nous permettre de réaliser l'accompagnement pour la réalisation du PLU. Donc, effectivement, la Métropole est un frein considérable, et heureusement qu'on peut poursuivre un certain nombre de projets dans le cadre du PLU actuel, et forcément, ce qui nécessite des modifications de certains zonages, nous conduit à repousser à plutôt une deuxième moitié de mandat l'engagement des projets qui pourront être à leur portée, je pense basiquement à la légère extension du complexe sportif pour nous permettre de réaliser un terrain aux normes, pour le terrain de rugby. Et puis il y a d'autres sujets un peu plus structurants qui seront évidemment abordés en détail dans le cadre de l'élaboration du PLUI, et vous vous doutez bien que l'élaboration du PLUI répond strictement aux mêmes contraintes en matière de publicité de concertation que ce que le PLU avait vu quand il a été élaboré entre 2014 et 2017. Et donc évidemment vous serez largement vous, élus de la majorité et de l'opposition, mais aussi la population, associés à cette réflexion et informés réglementairement. Et j'espère qu'on pourra une fois encore, débarrassés des contraintes sanitaires, pouvoir se retrouver pour échanger largement sur ce sujet.

Je reviens sur la question des modes doux, le mode doux, il ne doit pas être seulement un effet de mode, ou un effet de manche, et les projets qui sont portés dans ce cadre-là doivent correspondre à des projets opportuns. Notamment en termes d'intégration paysagère. Alors il y a eu très très longtemps, il y avait sans doute un chemin qui permettait de passer là où est aujourd'hui la poste, jusqu'au château d'eau actuel situé au-dessus, mais certainement pas là où était envisagée manifestement une passerelle, et ce projet ne nous apparaissait certainement pas adapté, et par son caractère loufoque, nous paraissait justifié évidemment un abandon pur et simple pour privilégier par contre le renforcement du cheminement piéton sur le boulevard Clovis Hugues pour lequel un travail important doit être réalisé, compte tenu du stationnement anarchique qui continue à pourrir la vie des riverains dans de trop nombreux endroits de notre commune. Donc le mode doux oui, nous travaillons d'ailleurs à la réalisation d'une piste cyclable, le tronçon qui reliera la ville de Martigues à la ville d'Istres en passant évidemment par la ville de Saint Mitre, notamment par la Zac des étangs, il y a des premières étapes qui vont être franchies. On aurait aimé la réaliser dès cette année 2022, on va devoir la reporter à 2023 pour des raisons là encore budgétaires contraintes, on a déjà beaucoup de choses à financer sur cette année 2022. Mais, ce projet avance et on a des élus, Patrick notamment, engagés, déterminés à les voir réalisés. Et je pense que c'est typiquement le genre de projet sur lesquels on se

retrouvera autour d'une unanimité. Donc, les modes doux oui, mais pas n'importe où, pas n'importe comment.

Madame Aliphat

Je rajouterai juste quand même que sur le PLU vous nous aviez garanti une révision en six mois, et on vous a reposé la question, et vous nous l'avez garantie. Et on savait très bien pour avoir eu des relations administratives avec, et le CT6, et la Métropole, que ça semblait compliqué. Et vous nous l'aviez quand même garanti, mais on savait très bien

Monsieur le Maire

Madame Aliphat vous racontez n'importe quoi, je n'ai jamais parlé de six mois pour réviser le PLU, jamais

Madame Aliphat

On a les comptes-rendus

Monsieur le Maire

Jamais

Madame Aliphat

Je vous envoie le compte-rendu, je vous envoie le compte rendu dès ce soir. Vous l'aviez vraiment

Monsieur le Maire

Avec un grand plaisir

Madame Aliphat

Oui. C'est les services qui les ont notés

Monsieur le Maire

Avec un grand plaisir

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, à la majorité, avec 23 voix POUR et 5 voix CONTRE (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Bernadette BONZOM).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la décision N°2017.18 en date du 23/11/2017 par laquelle la commune a exercé son droit de préemption urbain,

Considérant que la commune ne souhaite pas mettre en œuvre les travaux de liaison piétonne ayant justifié l'acquisition de la parcelle AA255,

Considérant le droit de priorité aux acquéreurs évincés lors de l'exercice du droit de préemption,

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 13/10/2021,

Considérant que le prix auquel la commune est tenue de proposer la cession du bien aux acquéreurs évincés est fixé sur la base du prix mentionné dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner,

DECIDE d'accepter la cession de la parcelle cadastrée section AA N°255 au prix de 411 € TTC (QUATRE CENT ONZE EUROS) ;

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique correspondant.

Délibération n° 2022- 08 : Convention de financement de travaux pour l'intégration souterraine des ouvrages de distribution d'énergie électrique dans l'environnement - allées de la plage d'Arthur Tranche 2 avec le SMED13

Monsieur Bruno

Bonsoir. Donc pour rappel, par délibération du 30 septembre dernier, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour signer la convention de financement des travaux avec le SMED 13 pour la tranche une, mise en technique discrète et ou souterrains des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, l'allée plage d'Arthur. Dont le montant estimé des travaux était de 182 531 €, avec une participation du SMED à hauteur de 48 000 €, et de 135 531 € pour la commune. Ce soir, il nous est soumis le même type de convention pour la tranche numéro deux, liée à cette opération, sachant que lors de son conseil syndical le 26 novembre 2021, le SMED a validé le plan de financement suivant :

Montant estimatif des travaux, 161 159 € hors-taxes, avec une participation du SMED à hauteur de 48 000 € et de 113 159 € pour la commune. Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention. À savoir également, à l'appui de ces deux conventions signées, le SMED lancera prochainement les études et les conventions de passage à obtenir en domaine privé. L'objectif étant de débiter ces travaux si possible courant de l'année 2022. Il convient donc d'inscrire ces crédits en section d'investissement au budget des exercices 2023 et suivants, sachant que la participation de la commune ne sera sollicitée en 2023 que dans le cas où un démarrage des travaux interviendra cette année.

Madame Aliphat

Juste une petite remarque, je voudrais quand même saluer l'intervention à l'époque des tempêtes de 2017 2018 qui avaient beaucoup impacté cette zone-là, l'intervention de Monsieur Mutero auprès du SMED pour commencer à les préparer sur ces travaux, parce que vous savez qu'il faut énormément les anticiper, et que même si ça été voté, je crois en novembre 2021, c'est ce que vous avez dit je crois Monsieur Bruno, voilà il faut que chaque commune présente ses projets plusieurs années à l'avance, et j'espère que vous anticipez quand vous êtes présents aux commissions, pour que il y ait un certain équilibre dans le montant alloué, puisque vous savez que les budgets alloués du SMED, sont inférieurs à l'ensemble des demandes des communes, et il faut un peu attendre son tour. Et là, je veux saluer Monsieur Mutero, parce que sur ce projet, je peux vous garantir qu'en 2017 2018, déjà, il s'est beaucoup battu pour que déjà, dans la tête des budgets à inscrire, on puisse bénéficier de ça, vu l'inertie qu'il y a sur ces attributions du SMED. Voilà, c'était simplement un petit aparté pour Monsieur Mutero, dont on, avec lequel on a parlé de cette délibération.

Monsieur Bruno

OK je prends note. Bon, Monsieur Mutero a peut-être travaillé sur le projet, mais nous, actuellement, on travaille sur sa réalisation. Voilà.

Monsieur le Maire

Vous pouvez lui dire qu'il a laissé un excellent souvenir au SMED.

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux avec le SMED 13 pour les opérations suivantes :

"Mise en technique discrète et/ou en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique" de l'Allée de la plage d'Arthur - tranche 2

Montant estimatif des travaux : 161 159 € HT

SMED 13 : 48 000 € HT

Participation Commune : 113 159 € HT

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement au budget des exercices 2023 et suivants.

Délibération n° 2022- 09 : Education - Participation aux frais de séjours des enfants partant en centres de vacances – Été 2022

Madame Goyet

Bonsoir à tous, donc, comme l'an dernier, la commune souhaite participer aux frais de séjours des enfants de quatre à 17 ans, partant en centres de vacances, agréés jeunesse et sports, pendant l'été 2022. Les familles sont invitées à sélectionner les séjours qui les intéressent, selon ce label jeunesse et sports, tant en France qu'à l'étranger. Un dossier d'inscription est prévu, téléchargeable sur le site de la ville, ou à disposition aux services scolaire jeunesse. Le retour d'expérience de l'an dernier nous a permis d'apporter quelques précisions dans le déroulé et dans les modalités. Nous espérons que les contraintes sanitaires de l'an dernier n'existeront plus cette année. Elles avaient empêché plusieurs jeunes de partir à l'étranger, ce que nous avons vraiment déploré. Mais c'était comme ça. Voilà.

Monsieur Barroero

Je voudrais faire plusieurs remarques par rapport à ce projet. Alors, certains d'entre vous le savent, mais pas tout le monde ici, mais il se trouve que par ailleurs, je suis le président du principal mouvement de formation des animateurs en Centre de vacances et de loisirs, pour la région PACA.

Et donc, indépendamment de cela, nous constatons que partout, le système que l'on appelait auparavant les colonies de vacances, sont en chute libre. Pourquoi, et bien certainement parce qu'il y a un coût financier de ces départs vers les centres de vacances qui est devenu particulièrement prohibitif. Donc, qu'une commune s'engage à aider les familles, c'est certainement souhaitable. Ceci étant, cela n'empêche pas la décrépitude de ce système qui est maintenant presque centenaire. Nous constatons ici localement, que sur 7/8 ans, le nombre de départs en centres de vacances, même si il a pu être impacté par les conditions sanitaires, ce nombre de départs est en chute libre. Alors, je rappelle que le potentiel des 4/ 17 ans ici sur la commune, c'est environ 700 à 800 enfants. Il y a sept à huit ans, nous avions un nombre de départs supérieur à la centaine. L'an dernier, nous étions à peine au-dessus de la dizaine. C'est-à-dire, que nous constatons ici, comme ailleurs d'ailleurs, mais qu'il y a beaucoup moins de départ, pour ne pas dire un abandon de ce système. Ça, c'est ma première remarque, et lorsque j'étais encore adjoint sur ce service-là, je m'étais proposé, et j'avais donc dans les cartons, un projet de réforme profonde de ce système-là au niveau local, parce que je considérais qu'il était désormais dépassé, et il fallait complètement le réformer. Alors ma première remarque, c'est pour constater que dans ce que l'on nous soumet ici, il n'y a pas de véritable projet de réforme de ces départs.

Deuxièmement, et je reprends une remarque que j'avais faite l'an dernier, votre système de décote, je rappelle qu'il tente à favoriser une famille aisée de trois enfants, par rapport à une famille à revenu beaucoup moindre, qui n'aurait qu'un seul départ. Donc, cela me semble particulièrement injuste, et personnellement je préférerais un système de décote, basé sur le quotient familial.

Ma troisième remarque, et je l'avais faite l'an dernier, c'est que l'ouverture à toute forme d'organismes, sans spécifier que nous le réservons à des organismes qui ont conclu une charte de la laïcité, ouvre la porte à des dérives vers des organismes qui n'ont plus rien à voir avec la laïcité, or, ce que nous appliquons sur nos centres de loisirs, j'aimerais le voir appliquer exactement sur nos centres, nos séjours ou nos centres de vacances. Ce qui n'est pas le cas, donc j'avais dit que l'an

dernier nous risquons d'avoir ici des dérives, elles n'ont pas eu lieu à ma connaissance l'an dernier, dans les rapports que vous nous avez fournis à un conseil précédent, mais je considère que le risque subsiste. Je considère également que, l'ouverture à n'importe quel type de séjour, dont nous avons vu déjà qu'il glissait vers des séjours purement touristiques, vers par exemple les parcs d'attraction, ça me semblait complètement à l'opposé de l'esprit initial, et de l'esprit des centres de vacances, et bien je constate qu'il a continué à dériver, puisque si je ne me trompe pas, le système que vous avez mis en place nous a conduit à subventionner au moins me semble-t-il deux séjours d'intégration vers des écoles d'enseignement supérieur. Donc, je ne me retrouve plus dans ce type de projet, sur ce qui me semble être le cœur du dispositif, qui est le départ des enfants et des adolescents vers les séjours de vacances. Donc, dans ces conditions, bien que je considère que le vote doit être entièrement libre sur ces questions, à titre personnel, je voterai contre ce projet.

Monsieur le Maire

Monsieur Barroero, sincèrement, sur votre réponse, je vous donne un Zéro pointé. Un Zéro pointé d'abord parce que vous avez quand même l'élégance de reconnaître en début de votre intervention, le conflit d'intérêts qui est le vôtre, en l'occurrence. Vous êtes intéressé à un certain type de séjour. Très bien. Et comprenez que nous n'ayons pas une vision aussi étroite que celle que vous venez d'exposer. Zéro pointé également, parce que faut être gonflé quand même, quand sous le mandat précédent on a voté, vous avez voté, vous avez choisi de désengager la municipalité en diminuant la participation financière de la commune, qui est passée de 50 % avant que vous n'arriviez, à 40 %, pour ensuite aujourd'hui pointer les difficultés financières des familles. Quand au contraire, nous nous l'avons restaurée à hauteur de 50 %. Donc, Monsieur Barroero, zéro pointé là encore. Zéro pointé une troisième fois, parce que vous nous dites que vous aviez dans les cartons un projet de refonte globale. Vous avez été adjoint pendant six ans, vous comptiez le sortir quand votre projet de refonte globale ? À l'inverse de ce que vous avez en fait réalisé ? Donc, Monsieur Barroero, vous votez contre si vous voulez, mais aujourd'hui vous êtes face à votre propre contradiction.

Monsieur Barroero

Je pense que vous êtes encore un peu jeune pour me donner des leçons, et quant à vos zéro pointés

Monsieur le Maire

Manifestement non, Monsieur Barroero

Monsieur Barroero

Non, c'est absolument faux ce que vous venez de dire, et je m'inscris totalement en faux devant vos allégations.

Monsieur le Maire

Parfait.

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, à la majorité, avec 23 voix POUR, 3 voix CONTRE (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Béatrice ALIPHAT), et 2 abstentions (Roger BERNET, Bernadette BONZOM).

Considérant l'intérêt éducatif que peut présenter pour les enfants de la commune la participation aux séjours en centres de vacances,

Considérant que le coût de ces séjours peut constituer un obstacle à l'inscription de nombreuses familles,

DECIDE de porter sa participation à 50 % du prix du séjour dans la limite d'une aide maximale de 650 €.

PRECISE que pour les familles le montant de l'aide sera calculé de la manière suivante :

- 50 % du tarif du séjour pour le 1^{er} enfant,
- 50 % du tarif du séjour + 30 euros pour le second enfant,
- 50 % du tarif du séjour + 2x 30 euros pour le 3^{ème} enfants et les suivants.

DIT que les participations seront versées directement sur le compte bancaire des familles sélectionnées après transmission par les familles au service Scolaire-Jeunesse, de la preuve du paiement de la totalité du séjour (facture acquittée), du Relevé d'Identité Bancaire du compte sur lequel l'aide sera versée et de l'attestation de présence du ou des enfants au séjour pour lequel la famille a eu un accord préalable de la commune sur le montant de la participation ;

DIT que la famille devra rembourser le montant de l'aide versée en cas d'annulation du séjour du fait du prestataire ou de la famille ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en section de fonctionnement sur le budget communal exercice 2022 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Délibération n° 2022- 10 : Personnel – Instauration de l'allocation forfaitaire de télétravail

Monsieur le Maire

Qui est simplement un document purement classique qui concerne le forfait télétravail qui a été fixé pour 2021 à un montant de 2,50 € par journée de télétravail dans la limite de 220 € par an. Donc voilà, simplement un dispositif qui a été instauré, sur lequel il nous appartenait de délibérer pour pouvoir l'appliquer à nos agents.

Madame Aliphat

Alors, justement, nous on est un peu surpris, par cette délibération. Bon, déjà, c'est un arrêté qui date du 26 août 2021. Donc, on trouve que le vote est un peu tardif par rapport à sa mise en œuvre. Donc, cela, c'était le premier point. Deuxième point, sur la rétroactivité, peut-être qu'on n'a pas compris dans la délibération, mais je ne sais pas si vous en prenez compte ou pas, enfin si vous la prenez en compte ou pas, à partir de fin septembre ou pas, il me semble que oui mais bon c'était pas très clair, mais ça c'est une question purement technique. Après, sur le fond, j'ai du mal un peu à comprendre un petit peu ce qui se passe dans les services. Nous constatons que, on va dire, 90 % des services aujourd'hui ne sont pas en télétravail, notamment des services qui sont en contact avec le public, donc les services scolaires, les services d'entretien, les divers accueils de mairie, le restaurant municipal, les crèches, la police municipale, les services techniques, la bibliothèque, le gymnase... enfin, tous ces gens travaillent aujourd'hui en présentiel. Donc, ce que je ne comprends pas, si 95 ou 98 % des personnes, aujourd'hui, ne sont en télétravail, ne l'étaient pas dans les mois précédents, et la tendance aujourd'hui c'est que ça le soit de moins en moins, et les dernières réglementations le prouvent. Pour qui mettez-vous en œuvre cette mesure-là ? Pour quel type de service, qui peut encore être aujourd'hui en télétravail, donc c'est vraiment quelque chose que je ne comprends pas ? Et ensuite, d'un point de vue, alors je sais que l'ensemble des structures qui ont des systèmes de télétravail doivent faire des compensations, mais, justement par rapport aux services aujourd'hui, qui sont présents, qui viennent tous les jours, donc ils ont des frais de voiture, des frais vestimentaires, ils ont des frais éventuellement de repas... vous allez donner deux euros je ne sais plus combien, 2,50 € ou 2,90 € à des gens qui vont rester chez eux ? Et c'est pas l'ordinateur, la consommation électrique de leur ordinateur, des choses comme ça, qui vont compenser ceux qui viennent tous les jours et qui ont des frais plus importants ? Donc, c'est pas sur le fond, parce que je sais que l'ensemble des sociétés vote ce genre de choses, mais 1/ c'est très tard, 2/ à qui cela s'adresse-t-il puisque on constate que l'ensemble, pratiquement l'ensemble des services de la commune aujourd'hui, sont en présentiel, puisqu'ils sont en contact avec

le public et que tous les services ont repris et que c'est la tendance d'aujourd'hui, demain, et les semaines à venir. Donc, franchement, on ne comprend absolument pas cette délibération, et on la trouve particulièrement inéquitable.

Monsieur le Maire

Alors, pour être un petit peu plus précis, parce qu'effectivement vous avez vu que c'est un dispositif qui concerne l'année 2021, qui a été par ailleurs arrêté lui-même en milieu d'année 2021, et que par dérogation effectivement, là on a un dispositif qui a concerné deux agents en 2021. Et on sait effectivement, que la plupart des agents de la commune ne sont pas en capacité de télétravailler compte tenu de la nature de leur mission. Donc on a effectivement un dispositif qui est relativement restreint, mais une fois encore qui est aujourd'hui un dispositif légal, et qui nous permet une fois encore de faire bénéficier les agents de la collectivité, une fois encore, simplement... lisez la délibération, parce qu'elle, contrairement à ce qu'on peut imaginer, oui, en télétravail on peut avoir des frais engagés, et qu'on engage soi, plutôt que la collectivité ou au sein de laquelle on est censé travaillé. Donc, vous avez l'air de penser que quand on vient travailler en mairie, et bien, par rapport au fait de travailler chez soi, vous avez l'impression que les coûts qu'on occasionne chez soi, dans son domicile, ne peuvent pas être pris en compte

Madame Aliphath

Non, je n'ai pas dit ça, j'ai dit qu'ils sont moindres, j'ai dit qu'ils sont quand même bien moindres que quelqu'un qui vient, et ce n'est pas sur le fond, c'est bien de savoir, mais qui a bénéficié de ce télétravail, alors que l'ensemble des services était présent ? Je ne comprends pas

Monsieur le Maire

Alors je vous dis, on a deux agents qui sont concernés.

Madame Aliphath

Mais sur quelle activité, quelle activité pouvait justifier du télétravail alors que tous les services de d'accueil du public qui était présent. Qui pourrait rester.... Enfin je ne sais pas, c'est les RH, et les RH

Monsieur le Maire

Non, non, il y avait, il y a ponctuellement des possibilités, et alors si je donne trop de détails, on va comprendre de qui il s'agit, donc je n'ai pas envie de rentrer dans des détails personnels mais, en l'occurrence, on a deux agents sur l'ensemble des agents de la commune qui ont été concernés.

Madame Aliphath

Bien, on trouve vraiment cette mesure complètement inéquitable par rapport à ceux qui viennent tous les jours, franchement je...

Monsieur le Maire

Bien écoutez, on dira ça aux personnes qui en ont bénéficié. Mais je crois qu'en fait vous ne comprenez pas la situation qui peut être rencontrée

Madame Aliphath

Ah si, je la comprends très bien, tout le monde comprend le sujet du télétravail, tout le monde est concerné par ce type de mesure

Juste une question, pardon, il n'a pas été visé le fait que ça a été acté, alors je ne sais plus si on est dans le comité technique ou le comité social territorial, je ne sais plus quel est le nom que vous avez dans votre instance paritaire, autant je crois qu'il est visé dans le projet numéro 11, mais il n'est pas visé dans le projet numéro 10, est-ce que ça été présenté ?

Monsieur le Maire

Non, parce que c'est un dispositif obligatoire, Madame Aliphat.

Madame Aliphat

Mais vous ne le présentez quand même pas en comité social ? Même si c'est obligatoire vous n'en discutez pas en comité social

Monsieur le Maire

Non, à partir du moment où c'est obligatoire, il n'y a pas de matière à discuter. Je vous réponds simplement

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil municipal, à la majorité, avec 23 voix POUR et 5 voix CONTRE (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Bernadette BONZOM).

Vu le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats ;

Vu l'arrêté NOR : TFPF2123627A du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 relatif au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats ;

DECIDE d'instaurer le « forfait télétravail » afin d'indemniser les agents pour les frais engagés par eux au titre du télétravail, dans les conditions et selon les modalités prévues par le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021.

PRECISE que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2022.

Délibération n° 2022- 11 : Personnel – Modification du protocole d'accord sur le temps de travail du personnel de la commune de Saint Mitre les Remparts.

Monsieur le Maire

Là encore, on revient classiquement, à une mesure que nous avons adoptée qui avait fait l'objet d'une lettre d'observation. Avec la façon dont est comptabilisé le 24 décembre et nous avons précisé qu'effectivement c'est une demie journée de RTT, qui permettrait effectivement de comptabiliser cette journée, de manière à rentrer dans le cadre légal. La mention journée du maire alerte toujours les services de la préfecture, donc on a précisé évidemment ce protocole d'accord, cela a été validé en CT.

Madame Aliphat

Oui, justement sur ce sujet, bon on savait très bien que cette journée du maire, elle était pas tout à fait dans les clous et qu'un jour ça tomberait, mais du coup, là, je ne comprends pas pourquoi vous le faites passer en CT puisque si vous dites que c'est légal et que c'est réglementaire, là vous la passez en CT, donc par rapport à la question précédente, je ne comprends pas trop la logique. Et deuxième chose, pourquoi vous remplacez la journée par une demi-journée de RTT, c'est ce qui a été validé par la remarque du préfet ? Donc c'est une journée, pour avoir la journée complète on pose une demi-journée de RTT ?

Monsieur le Maire

Non, c'est pour qu'ils puissent effectivement prendre l'après-midi.

Madame Aliphat

Ah c'est l'après-midi, et en fait vous marquez une journée

Monsieur le Maire

Et je vous rappelle que dans le cadre de l'aménagement du temps de travail, effectivement, ça fait l'objet de discussions dans le cas du comité technique. C'est pour ça qu'on en discute. En comité technique.

Madame Aliphat

Bah si c'est une remarque du préfet, et qu'on vous demande de rentrer dans les clous, il n'y a pas à discussion à avoir, puisqu'on vous a demandé de le régler

Monsieur le Maire

Si, parce qu'on reste dans le cadre de l'aménagement du temps de travail, Et donc cela donne forcément lieu à discussion

Madame Aliphat

C'est votre interprétation OK merci

Monsieur le Maire

C'est pas seulement mon interprétation, c'est la loi.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu la lettre d'observation de M. le Préfet sur l'illégalité de la « journée du maire » jusqu'alors accordé dans le protocole en vigueur,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 17 décembre 2021,

DECIDE de modifier le protocole d'accord sur le temps de travail du personnel de la ville de Saint Mitre les Remparts, tel qu'annexé à la présente délibération en supprimant « la journée du Maire » qui était jusqu'alors accordée pour que le 24 décembre redevienne un jour travaillé tout en réservant la possibilité aux agents de le prendre sur leurs jours RTT, à raison d'une demi-journée.

ABROGE le protocole d'accord sur le temps de travail du personnel de la commune adopté par délibération n°2017-017 du 13 mars 2017.

Délibération n° 2022- 12 : Personnel – Contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire

En l'occurrence, le CDG 13 va entamer une procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique. Et, appuyés par la force de plusieurs dizaines de communes présentes au sein du CDG, nous avons décidé de nous associer pour voir quelles prestations pouvaient nous être proposées. Et ensuite, nous choisirons celle qui nous semble le plus opportune pour la commune.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L. 2124-3 relative à la procédure avec négociation ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R. 2124-3 qui fixe les cas dans lesquels le recours à la procédure avec négociation est possible ;

Vu la délibération n° 58_21 du Conseil d'Administration du CDG 13 en date du 6 décembre 2021 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires ;

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le CDG 13 va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Pour chaque catégorie d'agents (IRCANTEC, CNRACL), les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2023
- Régime du contrat : capitalisation.

Les frais exposés au titre du présent contrat groupe représentent 0,10 % de la masse salariale de la collectivité à régler au CDG13 pendant toute la durée du contrat.

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG 13 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Délibération n° 2022- 13 : Personnel – Actualisation et modification du tableau des effectifs – Transformation de postes suite aux avancements de grade au titre de l'année 2022

Monsieur le Maire

Vous avez un tableau qui vous a été communiqué

Madame Aliphat

Juste une remarque. En tout cas, on tient à féliciter le personnel municipal parce que le tableau est juste, est vraiment juste. Donc cela fait plaisir de voir que tout a été pris en compte, donc parfait. Il était complexe, parce qu'il y avait beaucoup de modifications, et de changements. Donc félicitations à ceux qui l'ont monté.

Monsieur Barroero

Juste une question de détail là-dessus. Nous avons appris que la directrice, et la directrice adjointe des centres de loisirs ont fait valoir leurs droits à retraite. Est-ce qu'actuellement, alors, ce que nous ne savons pas c'est si actuellement les postes ont été, puisqu'il y avait une appel d'offres, un appel à candidature pardon, si les postes ont été fournis ?

Monsieur le Maire

Alors, je vous confirme qu'une nouvelle directrice a été recrutée, et est aujourd'hui, dès à présent en poste.

Madame Aliphat

Et la deuxième, l'adjointe ?

Monsieur le Maire

Alors, on est en train de réorganiser le service, et donc, je ne vais pas entrer dans les détails parce que je ne veux pas faire d'annonce concernant le personnel, concernant le personnel municipal. Mais on est en réorganisation et donc, en réorganisation interne en l'occurrence.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique qui a introduit l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion ;

VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 (articles 13 à 20) relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administrative paritaires ;

VU l'arrêté n° 2021/010 du 7 janvier 2021 instaurant les lignes directrices de gestion pour la commune de Saint Mitre les Remparts ;

VU le tableau des effectifs ;

Considérant que les arrêtés de nomination par voie de détachement des deux postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 1^{ère} classe à temps complet et du poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet ont été pris ;

Considérant que l'arrêté de radiation des effectifs de la ville d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet a été pris ;

DECIDE de la transformation de postes suivants pour permettre la nomination des agents concernés par un avancement de grade au titre de l'année 2022 :

- Un emploi de technicien territorial principal de 1^{ère} classe (IB 389/638) en lieu et place d'un emploi de technicien territorial principal de 2^{ème} classe
- Un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe (IB 388/558) en lieu et place d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe
- Un emploi de bibliothécaire principal (IB 593/1015) en lieu et place d'un emploi de bibliothécaire

DECIDE d'actualiser le tableau des effectifs afin de prendre en compte la nomination de deux adjoints administratifs territoriaux principaux de 1^{ère} classe à temps complet et de l'agent de maîtrise territorial à temps complet et la radiation des effectifs d'un adjoint administratif territorial à temps complet.

ADOPTE l'actualisation et la modification du tableau des effectifs de la Commune.

PRECISE que les postes transformés sont déclarés vacants dans l'attente des arrêtés de nomination des agents concernés.

INFORME les membres du conseil municipal que la présente modification du tableau effectif sera applicable à compter du 28 février 2022 une fois que les arrêtés de nomination auront été pris.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2022.

Monsieur le Maire

S'il n'y pas d'autres questions, l'ordre du jour est à présent épuisé, et je vous remercie pour votre participation, votre présence, votre écoute, et je vous dis à la prochaine fois

Madame Aliphat

Excusez-nous, la décision du maire qui a été, on n'en a pas du tout parlé, vous ne l'avez pas annoncée, enfin la décision 24, on peut peut-être en parler quand même

Monsieur le Maire

Oui, il y avait un oubli avec d'ailleurs, vous aviez eu un tableau récapitulatif avec une décision en attente. Et donc évidemment qu'on l'a transmise, il n'y avait aucun caractère compliqué, si ce n'est qu'elle n'était pas, elle avait été enregistrée en termes de numérotation, mais pas encore validée au moment de l'envoi aux conseillers municipaux.

Madame Aliphat

D'accord, c'est juste parce qu'elle n'avait pas été citée. OK

Monsieur le Maire

Merci à vous, très bonne soirée.

La séance est levée à 20h47.

Le Maire,
Vincent GOYET

